

DEMAIN COMMENCE ENSEMBLE

des solutions concrètes pour transformer la France et l'Europe.

« Je pense sincèrement que les établissements bancaires sont plus dangereux que des armées prêtes au combat. »

Thomas Jefferson, lettre à John Taylor, 1816

« Je me révolte, donc nous sommes. »

Albert Camus, L'Homme révolté, 1951

« Une nation qui continue année après année à dépenser plus d'argent pour la défense militaire que pour les programmes d'élévation sociale approche de la mort spirituelle. »

Martin Luther King, discours « Beyond Vietnam », 4 avril 1967

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire. »

Jean Jaurès, 1903

« Ce développement économique inconsidéré auquel nous nous plions cause des déséquilibres climatiques qui pèsent sur les épaules des plus pauvres. Le PIB est une idole à laquelle on sacrifie le respect de l'environnement, le respect des droits, le respect de la dignité humaine. »

Pape François, préface du Goût de changer, 2023

En mars 2025, les dirigeants européens ont validé à l'unanimité un plan de 800 milliards d'euros pour réarmer le continent. Huit cents milliards. Deux fois le plan de relance post-Covid. La décision a pris quelques semaines. Personne n'a demandé comment on allait payer.

La même année, on nous expliquait qu'il n'y avait pas les moyens de financer les retraites, de rénover les hôpitaux, de payer dignement les enseignants, d'isoler les logements des plus pauvres.

Cette contradiction est le point de départ de ce manifeste. L'argent existe. La question est de savoir pour quoi on choisit de le mobiliser.

Sommaire

OUVERTURE

Préambule, Le moment de vérité

Pour qui, et pourquoi maintenant

PREMIÈRE PARTIE, LE DIAGNOSTIC

I. L'urgence planétaire

Le monde qui devient inassurable
Le choc pétrolier est déjà derrière nous
La perte de biodiversité, une menace invisible et massive
Ce qui nous attend si nous n'agissons pas

II. Les crises passées et celles qui s'annoncent

Socialiser les pertes, privatiser les profits
Les causes, des dérèglementations aux effets prévisibles
Les conséquences, socialisées pour les uns, privées pour les autres
Les leçons non tirées, le tableau de l'impunité
La crise de 2008 et la fabrique du ressentiment politique
Quand le capital s'achète le débat
Le complexe thermo-militaro-industriel américain
L'intelligence artificielle, nouvelle frontière du même système

III. La situation européenne

Le bilan désastreux du Quantitative Easing
La règle des 3 %, une fiction érigée en dogme
La création monétaire, une réalité institutionnelle mal comprise
La dépendance énergétique de l'Europe, d'une dépendance à l'autre
La dépendance numérique et stratégique, des données aux matières premières
La militarisation croissante, une spirale mortifère
Le dumping fiscal, poison de la cohésion européenne
Le dumping social, concurrence déloyale institutionnalisée

IV. La situation de la France

La France qui régresse
La politique néo libérale, prôner le ruissellement pour protéger les ultra-riches
La militarisation de l'économie française
La fiction de l'argent magique
Ce qui limite vraiment une économie
Le marché de l'électricité, absurdité organisée
La capture des médias par les intérêts privés

V. Vers l'économie du bien-être, repenser la valeur

Un État n'est pas un ménage, ni une entreprise
Mesurer ce qui compte
Gouvernance partagée

DEUXIÈME PARTIE, LES SOLUTIONS

VI. Solutions pour l'Europe

Comment faire évoluer les traités sans sortir de l'Europe
Remplacer la règle des 3 % par une règle d'or
Fin du chantage à la dette publique
Relocaliser les filières stratégiques
Le modèle de financement, BEI, BPI et préférence européenne
Fonds européen d'infrastructures, 100 milliards par an
Souveraineté numérique et liberté de l'information
Faciliter la transition énergétique
Porter la séparation bancaire à l'agenda européen
Harmonisation fiscale vers le haut
À travail égal, droits égaux

TROISIÈME PARTIE SOLUTIONS POUR LA FRANCE

VII. Finance et fiscalité, remettre l'argent au bon endroit

Taxer le capital, ISF, Zucman et successions
Fiscalité des successions, financer l'égalité des chances

VIII. Services publics, reconstruire le commun

Santé, reconstruire la médecine publique
Sécurité sociale, rendre son indépendance aux travailleurs
Retraites, défendre le système par répartition
Éducation, reconstruire l'ascenseur social
Recherche, investir dans la connaissance

IX. En finir avec le chômage

Investir massivement dans les emplois de la transition
Généraliser la garantie d'emploi
Partager les gains de l'automatisation
Former massivement aux métiers de demain
Revalorisation du SMIC

X. Énergie, logement et mobilité

Isolation massive et logement
Réformer le marché de l'électricité
Mobilité durable
Plan ferroviaire voyageurs
Garantir le service public ferroviaire universel
Concessions autoroutières, reprendre le contrôle
Mobilité urbaine
Mobilité rurale

XI. Agriculture, alimentation et souveraineté alimentaire

Les revenus agricoles, la priorité absolue
Réformer la PAC radicalement
Circuits courts et souveraineté alimentaire
Verdissement, forêts et biodiversité

XII. La 6e République, refonder la démocratie

La Ve République, une Constitution taillée pour un homme
Proportionnelle et représentation réelle
Le Référendum d'Initiative Citoyenne, le modèle suisse
La révocation des élus, la fin de l'impunité politique
Les conventions citoyennes, la démocratie délibérative
La constituante, une nouvelle République voulue par le peuple
Simplification administrative, supprimer le département
L'éducation civique, apprendre la démocratie
Souveraineté de l'information et pluralisme médiatique
La laïcité et la liberté de conscience

XIII. Souveraineté et paix

Sortie de progressive de l'OTAN
Sur la guerre en Ukraine
Doctrines diplomatiques
Résilience plutôt que réarmement

XIV. Sécurité et justice

Donner les moyens à la justice
Indépendance du parquet
Sécurité du quotidien

QUATRIÈME PARTIE, MISE EN ŒUVRE

XV. Financement et calendrier

Besoins du programme pour la France
Besoins du programme pour l'Europe
Sources de financement France
Sources de financement Europe
Calendrier en trois phases

XVI. Vingt mesures

Conclusion

Préambule, Le moment de vérité

Nous vivons un paradoxe historique. Jamais les sociétés humaines n'ont produit autant de richesses. Jamais les inégalités n'ont été aussi extrêmes. Jamais la planète n'a été aussi proche de ses limites physiques. Et jamais nos dirigeants n'ont autant manqué de courage pour en tirer les conséquences.

Ce n'est pas une crise. C'est un choix de règles. Et les règles peuvent être changées.

L'économiste Thomas Piketty a démontré avec une rigueur implacable que le rendement du capital dépasse structurellement la croissance économique. Résultat : les richesses se concentrent structurellement au sommet, non par mérite ou effort, mais par la simple mécanique du capital. Quand une poignée de milliardaires possède autant que la moitié de l'humanité, ce n'est pas le talent qui est récompensé, c'est le système qui est brisé.

L'économiste américaine Stephanie Kelton a rappelé ce que les banquiers centraux savent mais n'osent pas dire : la vraie contrainte n'est pas financière, elle est réelle. Ce qui manque pour transformer nos économies, ce n'est pas l'argent, c'est la volonté politique de mobiliser les ressources humaines, industrielles et territoriales qui existent. Mario Draghi, ancien président de la Banque Centrale Européenne, l'a dit à sa façon dans son rapport de 2024 : sans investissement massif de 800 milliards d'euros par an, l'Europe ne pourra financer ni son modèle social, ni sa transition écologique, ni son autonomie stratégique.

Roosevelt l'a compris en 1933. Face à la pire crise économique de l'histoire moderne, il a choisi l'investissement massif, la séparation bancaire, la taxation progressive des grandes fortunes et la création d'emplois publics d'utilité collective. Sous Eisenhower, les taux marginaux sur les plus hauts revenus atteignaient 91 %. C'est le New Deal qui a construit la classe moyenne américaine. Il ne s'agit pas d'un idéal lointain. C'est de l'histoire contemporaine.

Le capitalisme a été un moteur formidable d'innovation et de prospérité. Mais il touche aujourd'hui à ses limites planétaires et sociales. L'accumulation infinie de richesses dans un monde aux ressources finies est une impossibilité physique. Et l'indicateur le plus implacable de ses limites n'est pas économique, il est biologique : l'espérance de vie aux États-Unis, le pays le plus riche et le plus capitalistement avancé du monde, baisse depuis 2014. Le pays le plus riche de la planète vit moins longtemps que des pays bien moins riches. Ses citoyens meurent plus jeunes du désespoir, de la précarité, du manque d'accès aux soins, de la déstructuration sociale. Ce n'est pas un accident, c'est le signe que le PIB et l'accumulation de capital ne correspondent plus au bien-être humain. Ce manifeste ne propose pas de détruire le marché. Il propose de changer l'objectif de nos sociétés : remplacer l'accumulation infinie comme finalité par le bien-être humain et la préservation de la planète. La libre entreprise reste le moteur, mais avec des règles qui la rendent compatible avec la vie sur Terre.

En mars 2025, les dirigeants européens ont validé à l'unanimité un plan de 800 milliards d'euros pour réarmer le continent. Deux fois le plan de relance post-Covid. La décision a pris quelques semaines. Personne n'a demandé comment on allait payer. La même année, on expliquait qu'il n'y avait pas les moyens de financer les retraites, de rénover les hôpitaux, de payer dignement les enseignants, d'isoler les logements des plus pauvres. Des usines automobiles se reconvertissent pour fabriquer des blindés. Des lignes de production civiles s'adaptent aux cadences militaires. Les dépenses militaires mondiales atteignent 2 887 milliards de dollars en 2025 selon le SIPRI, soit une hausse de 9,4 % en un an, la plus forte progression depuis la fin de la Guerre froide. Les alliés européens de l'OTAN ont plus que doublé leurs budgets militaires entre 2014 et 2025.

Une politique généralisée de réarmement est mortifère : les spirales historiques de course aux armements ont produit plus d'instabilité, pas moins. C'est une observation historique car les spirales historiques de réarmement ont le plus souvent accru l'instabilité et la méfiance entre nations plutôt que de les réduire, sans que la dissuasion nucléaire, qui a probablement évité une guerre directe OTAN-URSS, constitue un argument pour le réarmement conventionnel généralisé actuel. Chaque euro investi dans un char ou un missile est un euro qui ne va pas dans une école, un hôpital ou une centrale solaire. Ce choix n'est pas neutre : il fabrique le monde dans lequel nos enfants vivront. Un monde où les budgets militaires doublent en dix ans est un monde qui se prépare à la guerre, pas à la paix. Ce sont nos enfants qui en paieront le prix.

Pour qui, et pourquoi maintenant

Ce manifeste est pour Marie, 34 ans, infirmière en Seine-et-Marne, qui fait 90 kilomètres par jour en voiture faute de train et qui n'a pas compté ses heures supplémentaires depuis des années. Pour Jean-Pierre, 58 ans, céréaliculteur en Beauce, qui voudrait convertir son exploitation mais ne peut pas se permettre trois ans sans revenu garanti. Pour Amara, 24 ans, Marseille, qui a abandonné de chercher un emploi et ne croit plus à rien. Pour Sophie, 67 ans, retraitée à Guéret, dont la facture de chauffage a triplé dans une passoire thermique. Pour Luc, 42 ans, gérant d'une menuiserie de douze salariés en Haute-Saône, qui paye plus d'impôts de production que ses concurrents allemands.

Il est pour les entrepreneurs qui créent, emploient et prennent des risques réels. Pas pour les rentiers du capital qui vivent de dividendes sans créer de valeur. Il est pour nos enfants : le réchauffement que nous ne réduisons pas aujourd'hui, c'est leur monde que nous détruisons. Et il est pour ceux qui se demandent si la démocratie peut encore changer quelque chose, quand ils voient 107,5 milliards distribués aux actionnaires du CAC 40 en un an pendant que 9,8 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté, soit un taux de 15,4 % de la population.

Pourquoi maintenant ? Parce que six des neuf limites planétaires sont franchies et que chaque année d'inaction ferme des portes qui ne se rouvriront pas. Parce que le consensus scientifique et économique, de Piketty à Blanchard, de Draghi à Kelton, converge sur la même conclusion : les règles actuelles sont incompatibles avec la vie sur Terre et la cohésion sociale. Parce que les outils existent, les ressources existent, la volonté politique manque.

Nous sommes face à un choix. Deux orientations s'offrent à nous. La première : optimiser dans le cadre des règles actuelles en concentrant la richesse, au risque d'aggraver les déséquilibres qui alimentent les ruptures politiques. La seconde : mettre son Energie au service de la transformation du système pour permettre le bien-être durable de l'ensemble des humains et du vivant sur Terre. C'est plus difficile. C'est plus long. C'est la voie la plus exigeante, celle qui mène à quelque chose qui vaille la peine d'être vécu.

Ce n'est pas une question de moyens. C'est une question de choix.

Demain commence. Pas dans dix ans. Maintenant.

PREMIÈRE PARTIE, LE DIAGNOSTIC

I. L'urgence planétaire

Nous ne faisons pas face à une crise, mais à quatre ruptures simultanées.

La première est écologique : six des neuf limites planétaires identifiées par la science sont franchies, et nous détruisons les conditions d'habitabilité de la Terre à une vitesse mesurable. Elle est traitée au chapitre I.

La deuxième est économique : quarante ans de déréglementation financière ont produit des inégalités structurelles, où le capital est moins taxé que le travail et où les États sont privés de leur capacité à financer des projets communs. Elle est traitée au chapitre II.

La troisième est sociale : là où les services publics ont reculé, la défiance et le vote pour ceux qui désignent des boucs émissaires ont progressé plus vite qu'ailleurs. Elle est traitée aux chapitres III et IV.

La quatrième est démocratique : neuf des dix premiers groupes de presse français appartiennent à des milliardaires ou à de grands groupes industriels, et les lobbies dépensent des centaines de millions d'euros pour influencer les législations. La démocratie formelle existe ; la démocratie réelle, celle où les citoyens décident effectivement des règles qui les gouvernent, est sous pression permanente.

Ces quatre ruptures ont un dénominateur commun : elles résultent de choix politiques précis, documentés et datés. C'est ce qui les rend réversibles, et c'est ce qui rend possible d'y répondre ensemble.

« Ni un drame écologique, ni une crise climatique, ni un délitement social : une catastrophe civilisationnelle. Voilà où nous en sommes. Un effondrement de la vie et une perte du sens. »

Aurélien Barrau, 16 décembre 2023,

Le monde qui devient inassurable

Les compagnies d'assurance sont les premières à mesurer concrètement ce que le réchauffement climatique coûte. Swiss Re, le plus grand réassureur mondial, a documenté que les pertes économiques liées aux catastrophes naturelles ont été multipliées par six depuis les années 1980. En 2023, les pertes assurées liées aux catastrophes climatiques ont dépassé 100 milliards de dollars pour la sixième année consécutive. State Farm et Allstate se sont retirés de Californie. Des assureurs quittent la Floride. Lloyd's of London alerte sur des territoires côtiers qui deviendront inassurables d'ici 2030.

Ce retrait des assureurs n'est pas une prédiction : c'est une décision commerciale déjà prise. Des zones habitées aujourd'hui deviendront invivables non pas parce que la mer les submergera ou que les tempêtes les détruiront, mais parce que personne n'acceptera plus de couvrir les risques qu'elles représentent. Des millions de propriétaires seront exposés sans filet de sécurité. Des villes entières perdront leur valeur immobilière. Des économies régionales s'effondreront. La crise climatique n'est pas un problème environnemental futur : c'est une crise économique et sociale qui commence maintenant.

Le choc pétrolier est déjà derrière nous

L'Agence Internationale de l'Energie a prédit pour la première fois en 2023 que tous les combustibles fossiles, pétrole, gaz et charbon, atteindront leur pic de demande avant 2030. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour les consommateurs passifs : cela signifie que les gisements les plus accessibles et les moins coûteux ont déjà été exploités. L'industrie devra aller chercher des ressources de plus en plus difficiles, plus coûteuses, dans des zones de plus en plus instables politiquement. Les tensions sur l'approvisionnement ne feront qu'augmenter.

La France importe encore 98 % de son pétrole et 99 % de son gaz. Cette dépendance coûte environ 60 milliards d'euros par an, soit trois fois le budget de l'Education nationale. Chaque euro dépense en énergie fossile importée quitte l'économie française, finance des régimes souvent autoritaires et accélère le réchauffement. La guerre en Ukraine a rappelé avec brutalité ce que cette dépendance coûte en souveraineté et en euros. Ce n'est pas un choc passager : c'est la fin d'une époque de l'énergie bon marché. La sortie des énergies fossiles n'est plus seulement une nécessité climatique, c'est une nécessité économique et stratégique. Chaque année de retard aggrave la dépendance, alimente les conflits géopolitiques et alourdit la facture de la transition future.

La perte de biodiversité, une menace invisible et massive

Le réchauffement climatique monopolise l'attention. La perte de biodiversité est tout aussi catastrophique et bien moins visible. Depuis 1970, les populations de vertébrés sauvages ont décliné en moyenne de 69 % selon le WWF. Un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction selon le rapport de l'IPBES de 2019. Et contrairement au climat, ces extinctions sont irréversibles.

Les conséquences sur l'agriculture sont déjà perceptibles. 75 % de nos cultures dépendant de la pollinisation sont menacées par le déclin des insectes pollinisateurs, en premier lieu les abeilles. Les abeilles sauvages ont décliné de 30 % en Europe depuis vingt ans. Les néonicotinoïdes, les pesticides et la destruction des habitats naturels en sont les principales causes. Une agriculture sans pollinisateurs ne produit plus. Ce n'est pas une métaphore : des régions de Chine doivent déjà polliniser à la main leurs vergers de pommiers, faute d'abeilles suffisantes.

Le cycle de l'eau est profondément perturbé par la destruction des forêts et des zones humides. Les forêts captent et restituent l'eau, régulant les précipitations à des échelles régionales énormes. La déforestation de l'Amazonie modifie les régimes de pluie au Brésil et jusqu'en Amérique du Sud. La destruction des zones humides européennes supprime les éponges naturelles qui absorbent les crues. Les inondations catastrophiques et les sécheresses extrêmes ne sont pas indépendantes : elles sont les deux faces de la même perturbation du cycle hydrologique.

La santé humaine est directement menacée par la perte de biodiversité. 60 % des maladies infectieuses émergentes proviennent d'animaux sauvages. Plus on détruit les habitats naturels et on pousse les animaux sauvages vers les zones habitées, plus on crée des conditions de transmission de nouveaux virus et bactéries. La destruction des habitats naturels réduit les barrières entre les animaux sauvages et les êtres humains, augmentant structurellement les risques de transmission de nouveaux agents infectieux.

Enfin, la mer. Les océans absorbent 90 % de la chaleur excédentaire générée par les gaz à effet de serre et 30 % du CO₂ émis. En retour, leur acidification menace les écosystèmes marins dont dépend une part majeure de l'alimentation mondiale, notamment dans les pays du Sud. Le blanchiment des coraux, qui abritent 25 % de la biodiversité marine, s'accélère à un rythme sans précédent. La Grande Barrière de Corail en Australie a perdu la moitié de ses coraux depuis 1995.

Ce qui nous attend si nous n'agissons pas

Les scénarios des climatologues ne sont pas des films catastrophe. Ce sont des projections scientifiques basées sur des modèles physiques valides depuis des décennies. A +2 degrés de réchauffement par rapport à l'ère pré-industrielle, 1 milliard de personnes vivront dans des zones exposées à des chaleurs extrêmes régulières. Les rendements agricoles chuteront de 10 à 25 % dans les régions tropicales et subtropicales. Les migrations de masse deviendront incontrôlables. A +3 degrés, des parties de l'Inde, du Moyen-Orient et du Sahel deviendront physiquement invivables plusieurs semaines par an. Les conflits pour l'accès à l'eau et aux terres fertiles exploseront.

L'enjeu n'est pas abstrait. Ce sont les enfants nés aujourd'hui qui vivront dans ce monde. Ce sont les infrastructures construites aujourd'hui qui devront résister à ces conditions. Ce sont les systèmes agricoles mis en place aujourd'hui qui devront nourrir des populations en expansion dans un climat en mutation. Chaque année d'inaction ferme des portes qui ne se rouvriront pas.

« Sans une action plus ambitieuse, nos enfants n'auront pas le temps de débattre de l'existence du changement climatique. Ils seront occupés à gérer ses effets : catastrophes environnementales, crises économiques et vagues de réfugiés climatiques. »

Barack Obama , Georgetown, 25 juin 2013

II. Les crises passées et celles qui s'annoncent

Socialiser les pertes, privatiser les profits

Cette formule résume en six mots ce que 2008 a révélé sur le système financier mondial et sur l'échec de la réponse politique qui a suivi. Les banques ont pris les risques. Les actionnaires ont encaissé les profits pendant les années fastes. Et quand la bulle a explosé, ce sont les contribuables qui ont payé, sans que quasiment aucun responsable ne rende de comptes, sans que les règles structurelles du jeu soient fondamentalement modifiées.

2008 aurait pu être le moment de rupture à la hauteur des défis, comme 1929 l'avait été avec le New Deal de Roosevelt. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Les gouvernements ont sauvé les banques, les banques ont retrouvé leurs profits, et les règles qui avaient produit la crise ont été très partiellement réformées. C'est une opportunité historique manquée dont nous payons encore les conséquences : inégalités record, shadow banking toujours florissant, banques plus grandes qu'avant, et un système financier toujours aussi peu préparé à la prochaine crise.

Les causes, des dérèglementations aux effets prévisibles

La crise de 2008 n'est pas un accident. C'est le résultat prévisible d'un système financier progressivement déréglementé sur trois décennies, dont les économistes avaient signalé les risques.

Premier acte : l'abrogation du Glass-Steagall Act en 1999, sous Clinton, sous pression de Citigroup et de Goldman Sachs. Les banques peuvent désormais combiner dépôts des ménages et spéculation pour compte propre. Elles deviennent immenses, interconnectées, systémiques. Trop grandes pour faire faillite, et donc protégées par avance par l'argent public.

Deuxième acte : la déréglementation des produits dérivés. En 2000, le Commodity Futures Modernization Act soustrait les Credit Default Swaps (CDS) et autres dérivés de crédit à toute supervision réglementaire. Ces instruments permettent de parier sur la défaillance d'emprunteurs sans détenir les actifs sous-jacents, un casino pur. En 2008, le marché des dérivés de crédit représente environ 60 000 milliards de dollars notionnels, quatre fois le PIB américain.

Troisième acte : la titrisation des prêts subprime. Des millions d'Américains sans revenus stables reçoivent des prêts immobiliers à taux variable. Ces prêts sont découpés, repackagés en obligations notées AAA par des agences de notation payées par les banques qu'elles notent, conflit d'intérêts institutionnalisé. Ces obligations sont vendues dans le monde entier. Quand les taux montent et que les emprunteurs ne remboursent plus, la bombe explose simultanément partout.

Quatrième acte : le shadow banking. La moitié du système financier opère hors bilan, hors régulation, hors supervision. Les fonds monétaires, les conduits de titrisation, les véhicules d'investissement structurés : des banques de facto sans les obligations des banques. Quand la confiance s'effondre en septembre 2008 avec la faillite de Lehman Brothers, ces structures hors bilan s'évaporent en quelques jours.

L'impératif de verser des dividendes et de racheter des actions est devenu la priorité absolue des grandes entreprises, au détriment de l'investissement productif. Aux États-Unis, les entreprises du S&P 500 ont versé un record de 629,6 milliards de dollars de dividendes en 2024, et racheté leurs propres actions pour 942,5 milliards supplémentaires, soit 1 572 milliards de dollars au total retournés aux actionnaires en une seule année, en hausse de 13,6 % sur 2023 selon S&P Global. En France, les entreprises du CAC 40 ont versé 107,5 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2025, un record absolu depuis 2003, en hausse de 55 % en quatre ans selon la Lettre Vernimmen. Dans le même temps, le pouvoir d'achat des travailleurs français a diminué de 3,5 % entre 2021 et 2025. Les placements financiers sont structurellement plus rentables que l'investissement dans l'économie réelle : racheter ses propres actions rapporte davantage aux actionnaires que d'investir dans l'outil de production, la recherche ou la transition. Ce n'est pas de l'irrationalité. C'est le signe que les règles du système sont profondément mal conçues.

Les conséquences, socialisées pour les uns, privatisées pour les autres

Les chiffres sont sans appel. Aux États-Unis, les engagements publics mobilisés pour sauver le système financier, garanties et lignes de crédit comprises, dépassent 12 000 milliards de dollars. Le coût budgétaire net final a été très inférieur, une large part des fonds ayant été remboursée, mais l'ampleur des moyens engagés en quelques semaines reste la démonstration d'une capacité d'action que l'on déclare impossible pour d'autres priorités. Dans le même temps, 8 millions d'Américains perdaient leur emploi, 4 millions leurs maisons, et la richesse médiane des ménages chutait de 40 % entre 2007 et 2010. En Europe, l'Irlande a nationalisé ses dettes bancaires privées, portant sa dette publique de 25 % à 120 % du PIB en trois ans. La Grèce a subi une dépression comparable aux années 1930 : une réduction de 25 % de son PIB pour rembourser des créanciers privés qui avaient pris des risques en connaissance de cause. Les politiques d'austérité imposées par la BCE, la Commission et le FMI ont causé des souffrances massives aux populations les plus vulnérables.

Le résultat documenté par l'économiste Branko Milanovic est sans ambiguïté : la stagnation des revenus qui touchait déjà les classes populaires s'est étendue après 2008 aux classes moyennes supérieures, pendant que les patrimoines du décile le plus riche atteignaient des niveaux records. Aucun dirigeant bancaire n'a subi de conséquence pénale significative. Les

pertes ont été socialisées. Les profits, privatisés. C'est cette asymétrie fondamentale, et non une quelconque pathologie culturelle, qui a produit le ressentiment politique dont les partis autoritaires ont su tirer parti dans la décennie suivante.

Les leçons non tirées, le tableau de l'impunité

Leçon qui aurait dû être tirée	Réalité en 2025-2026
Séparer les banques de dépôt des banques d'investissement	Dodd-Frank Act aux USA (2010) n'a pas rétabli le Glass-Steagall. Trump a assoupli Dodd-Frank en 2018 puis a nommé en 2025 des régulateurs hostiles à toute supervision. JPMorgan et Bank of America sont plus grandes qu'en 2008.
Réguler et superviser le shadow banking	Le shadow banking représente toujours environ 50 % du système financier mondial. Les véhicules hors bilan se sont déplacés vers de nouvelles juridictions et de nouveaux instruments.
Interdire les conflits d'intérêts des agences de notation	Moody's, S&P et Fitch opèrent toujours avec le même modèle : payées par les émetteurs qu'elles notent. Aucune réforme structurelle en Europe ni aux USA.
Poursuivre pénalement les responsables	Zéro condamnation pénale significative de dirigeants bancaires aux USA. En Europe, procédures longues et sanctions financières dérisoires par rapport aux profits.
Taxer les transactions financières pour décourager la spéculation	La taxe Tobin est en négociation en Europe depuis 2011, quinze ans de blocage par les lobbies bancaires. Pas adoptée à l'échelle globale.
Limiter les bonus et la rémunération des dirigeants bancaires	Les bonus de Wall Street ont atteint 49,2 milliards de dollars en 2025, record absolu depuis 1987 selon le contrôleur de l'État de New York. Bonus moyen : 246 900 dollars par employé du secteur financier, soit près de cinq fois le salaire moyen du secteur privé néo-yorkais. Les plafonds européens ont été assouplis au Royaume-Uni après le Brexit. Aucune réforme structurelle des rémunérations adoptées plafonds européens ont été assouplis au Royaume-Uni après le Brexit.
Réduire l'interconnexion systémique entre grandes banques	La concentration bancaire a augmenté. Les cinq plus grandes banques américaines détiennent aujourd'hui une part plus importante du total des actifs bancaires qu'en 2008.
Limiter la distribution des dividendes pour financer l'investissement productif	En France, les entreprises du CAC 40 ont distribué 107,5 milliards d'euros de dividendes en 2025, record historique. Dans le même temps, l'investissement productif stagne et les sous-traitants subissent des pressions tarifaires croissantes. Le mécanisme est structurel : l'impératif de distribution actionnariale prime sur l'investissement de long terme. La France ne dispose d'aucun mécanisme légal contraignant limitant la part distribuable des bénéfices. L'Allemagne, via la cogestion, et les pays nordiques, via l'actionnariat salarié, disposent d'amortisseurs institutionnels absents du modèle français.

La crise de 2008 et la fabrique du ressentiment politique

Cette séquence a produit une érosion de la confiance institutionnelle dont la recherche établit qu'elle ne s'est pas reconstituée. Inglehart et Norris (Trump and the Populist Authoritarian Parties, 2017) montrent que l'inégalité économique érode la cohésion sociale, amplifie le sentiment de menace et constitue un terreau structurel pour le nationalisme autoritaire. Levitsky et Ziblatt (Comment les démocraties meurent, 2018) précisent le mécanisme : les démocraties ne s'effondrent pas sous des coups d'État militaires, elles s'érodent de l'intérieur quand la défiance institutionnelle est disponible pour être captée par des entrepreneurs politiques qui désignent des boucs émissaires plutôt que des causes structurelles. Foreign Affairs (2018) conclut que la raison du succès durable des mouvements populistes est structurelle : 2008 n'est pas un événement isolé mais le premier d'une série de chocs, migrations, pandémie, guerre en Europe, qui se sont succédé sans que la confiance politique détruite ait eu le temps de se reconstruire.

Julia Cagé et Thomas Piketty (Une histoire du conflit politique, 2023) documentent la dimension territoriale française : dans les zones où les services publics ont reculé depuis vingt ans, la progression du vote pour les partis qui désignent des boucs émissaires est significativement plus forte qu'ailleurs. Ce n'est pas une pathologie culturelle : c'est une réponse rationnelle à un abandon institutionnel mesurable. La colère est légitime. Ce qui ne l'est pas, c'est la direction vers laquelle elle est orientée. Ce programme est une réponse aux causes, les inégalités, l'effacement des services publics, la capture du débat public par des intérêts privés, et non aux symptômes.

Quand le capital s'achète le débat

Ces règles ne se maintiennent pas seules. Une partie des grandes fortunes mondiales investit massivement dans des agendas politiques qui tendent à préserver les règles fiscales et réglementaires qui les avantagent : financement de partis et de think tanks hostiles aux régulations sociales et environnementales, diffusion du scepticisme climatique pour retarder une transition qui menace les rentes fossiles, instrumentalisation des tensions identitaires pour détourner les classes populaires de la question économique centrale. Elle est aujourd'hui financée à l'échelle industrielle.

Ces mêmes fortunes contrôlent une part croissante des médias dominants. Le contrôle de l'espace médiatique est devenu un actif stratégique. Ces médias ne pratiquent pas nécessairement la censure directe mais quelque chose de plus efficace : la normalisation d'un cadre idéologique dans lequel certaines questions ne se posent pas. La création monétaire par les banques privées, le coût de l'évasion fiscale, la comparaison entre dividendes distribués et services publics fermés : ces réalités sont documentées. Elles sont trop souvent absentes du débat public dominant. Ce manifeste cherche à les rendre visibles.

Le complexe militaro-industriel américain, une logique d'incitation structurelle

L'expression vient d'Eisenhower lui-même, qui l'a utilisée dans son discours d'adieu en janvier 1961 pour alerter contre les dangers d'une alliance trop puissante entre l'armée, l'industrie de défense et les lobbies politiques. Soixante-cinq ans plus tard, ce complexe s'est élargi et renforcé au point d'englober le secteur numérique et les énergies fossiles dans un même système d'incitations convergentes.

Le budget de défense américain dépassait 850 milliards de dollars en 2024, soit plus que les dix pays suivants réunis. L'administration Trump a proposé en avril 2026 de le porter à 1 500 milliards pour 2027, une hausse de 44 %, financée en partie par des coupes dans la santé, le logement et les programmes sociaux. Lockheed Martin, Raytheon, Boeing Defense, Northrop

Grumman et General Dynamics partagent des centaines de milliards de contrats publics. Leurs lobbyistes peuplent les couloirs du Congrès. Le revolving door entre industrie de défense et administration est institutionnalisé.

Ce complexe obéit à une logique d'incitation structurelle : ses revenus dépendent des commandes militaires, qui dépendent de la perception d'une menace. Ce n'est pas une conspiration : c'est une rationalité sectorielle ordinaire. Toute désescalade géopolitique est une menace pour ses revenus. C'est pourquoi les États-Unis ont été en guerre, officiellement ou par procuration, de façon quasi continue depuis 1945. C'est pourquoi les dépenses de défense augmentent après chaque négociation de paix manquée. C'est pourquoi Trump, comme Obama, Bush et Clinton avant lui, a augmenté le budget de la défense en dépit de ses déclarations de campagne.

Cette logique de prédation s'articule directement à la question des ressources : maintenir l'accès aux hydrocarbures du Moyen-Orient, d'Asie centrale et d'Amérique latine, mais aussi aux minerais stratégiques, aux terres rares, aux ressources en eau et aux corridors commerciaux maritimes, a justifié des décennies d'interventions militaires dont le coût humain et financier dépasse largement celui de toute transition énergétique. La revendication américaine sur le Groenland, formulée publiquement par Trump en 2025, illustre cette logique dans sa forme la plus directe : il ne s'agit pas de sécurité, il s'agit de lithium, de pétrole arctique et d'un positionnement stratégique face à la Chine et à la Russie sur des ressources que le dérèglement climatique rend accessibles. Le capital financier a achevé de souder ce système : BlackRock, Vanguard et State Street, qui détiennent ensemble des participations dans la quasi-totalité des grandes entreprises américaines, figurent parmi les premiers actionnaires des industries de défense et des majors pétrolières. Ces liens structurels forment deux dimensions d'un même système qui dépasse les alternances politiques et qui a un intérêt objectif à ce que la transition écologique n'advienne pas.

L'intelligence artificielle, nouvelle frontière du même système

L'intelligence artificielle est présentée comme une révolution technologique neutre qui bénéficiera à l'humanité. C'est une demi-vérité. L'IA bénéficiera à ceux qui la contrôlent, et ce sont structurellement ceux qui possèdent les infrastructures de calcul, les données et les brevets : aujourd'hui une poignée d'entreprises américaines et chinoises.

Les investissements engagés sont massifs : Microsoft a investi plus de 10 milliards de dollars dans OpenAI. Les cinq grands groupes américains d'IA investissent collectivement plus de 300 milliards de dollars par an dans ces infrastructures. Les datacenters nécessaires pour entraîner ces modèles consomment des quantités croissantes d'électricité et d'eau. Un datacenter de taille moyenne consomme entre 1 et 5 millions de litres d'eau par jour pour le refroidissement de ses serveurs. Microsoft a vu sa consommation d'eau augmenter de 34 % entre 2021 et 2022 du seul fait de ses investissements dans l'IA. Le Shift Project alerte que la consommation électrique du secteur numérique pourrait tripler d'ici 2035. Une révolution technologique censée résoudre le problème climatique en aggrave les causes.

Les conséquences sociales sont en partie déjà visibles, en partie prévisibles selon les études disponibles. L'IA menace des emplois de cols blancs, juristes, comptables, journalistes, programmeurs, à un rythme qui pourrait dépasser la capacité de reconversion professionnelle si aucune politique de transition n'est mise en place. Les études divergent sur l'ampleur nette, mais le risque de polarisation du marché du travail entre haute qualification et emplois de service non automatisables est documenté. La productivité générée bénéficiera aux actionnaires des entreprises qui déploient l'IA, pas aux travailleurs déplacés. C'est la même dynamique que l'automatisation industrielle des années 1980, mais à une échelle et une vitesse inédites.

L'IA militaire aggrave le risque géopolitique. Les systèmes d'armes autonomes, les cyberattaques algorithmiques, la surveillance de masse : le complexe militaro-industriel s'est emparé de l'IA comme d'une nouvelle génération d'armements. Les dépenses de défense en IA dépassent déjà 10 milliards de dollars par an aux États-Unis seuls. Une course aux armements numériques s'ajoute à la course aux armements conventionnels.

La concentration de l'IA dans les mains de cinq entreprises américaines crée une dépendance technologique comparable à la dépendance énergétique au pétrole, mais avec une asymétrie supplémentaire : ces entreprises sont privées, non régulées par des traités internationaux, et répondent uniquement à leurs actionnaires.

III. La situation européenne

L'Europe a été construite sur une promesse : ensemble, nous serions plus forts que séparément. Cette promesse a tenu sur l'essentiel, la paix, la libre circulation, le marché unique. Mais le modèle néolibéral qui a guidé la construction européenne depuis les années 1980 a produit des effets pervers qui menacent aujourd'hui la cohésion du projet. Avant de proposer des solutions, il faut nommer les problèmes sans détour.

L'Europe a perdu en quarante ans une part considérable de sa capacité industrielle. Attirées par les coûts salariaux bas, les déréglementations et les avantages fiscaux des pays émergents, des industries entières ont été délocalisées. Le résultat est visible : dépendance aux importations chinoises pour les panneaux solaires, aux fabricants taïwanais pour les semiconducteurs, aux usines indiennes pour les médicaments génériques, aux chaînes américaines pour le cloud et les logiciels. La pandémie de Covid-19 a révélé avec brutalité ce que cette dépendance coûte : pénurie de masques, de respirateurs, de principes actifs pharmaceutiques au moment précis où on en avait le plus besoin.

La réindustrialisation n'est pas un repli nationaliste, c'est une nécessité stratégique. Une Europe qui ne produit pas ne peut pas être souveraine. Et une réindustrialisation décarbonée est simultanément une politique climatique, économique et de sécurité nationale.

Le bilan désastreux du Quantitative Easing, ce que les banques centrales ont déjà fait

Avant de débattre de ce que les banques centrales devraient faire, regardons ce qu'elles ont fait depuis 2008. Car le paradoxe central est le suivant : les mêmes qui s'opposent à un mandat élargi de la BCE pour financer la transition écologique ont accepté sans sourciller que la Fed et la BCE créent des montants astronomiques de monnaie, pour financer quoi ? Les banques.

L'ampleur est documentée. La Fed américaine a porté son bilan de 900 milliards de dollars en 2008 à 8 970 milliards en avril 2022, soit une multiplication par dix en quatorze ans. La BCE a porté le sien de 1 500 milliards d'euros avant la crise de 2008 à plus de 5 000 milliards fin 2022. Au total, les grandes banques centrales mondiales ont créé environ 25 000 milliards de dollars de monnaie par le Quantitative Easing entre 2008 et 2022. C'est plus de 25 fois le budget annuel de la France. Pour quel résultat ?

1. **Premier résultat** : l'inflation des actifs financiers, pas l'économie réelle. Cet argent créé ex nihilo a principalement atterri dans les marchés financiers. Le S&P 500 a été multiplié par cinq entre 2009 et 2021. L'immobilier a explosé dans toutes les grandes villes mondiales. Les obligations d'entreprises, les actions, les cryptomonnaies : tout a gonflé simultanément, ce que les économistes appellent l'« everything bubble », la bulle de tout. Les riches, qui détiennent des actifs, sont devenus beaucoup plus riches. Les classes moyennes et populaires, dont la richesse est principalement le salaire, n'ont pas bénéficié de cette création monétaire. La Fed a créé 25 000 milliards et les inégalités ont augmenté.
2. **Deuxième résultat** : l'objectif affiché, l'inflation à 2 %, n'a pas été atteint. En zone euro, malgré cinq ans de QE entre 2015 et 2019, l'inflation restait obstinément sous l'objectif. La BCE a racheté des obligations à grande échelle sans que les prix à la consommation bougent significativement. Puis, quand l'inflation est finalement arrivée en 2022, provoquée par les ruptures de chaînes d'approvisionnement post-Covid et le choc énergétique ukrainien, pas par le QE, les banques centrales ont été prises entièrement par surprise.

3. **Troisième résultat** : aucune entreprise de transition écologique, aucune infrastructure, aucun service public n'a été financé par ces milliers de milliards. L'argent créé a servi à racheter des obligations d'entreprises, dont celles des grandes pétrolières et des constructeurs automobiles, et des obligations souveraines sur le marché secondaire, enrichissant au passage les fonds d'investissement qui les détenaient.

La conclusion s'impose : les banques centrales ont déjà prouvé qu'elles savaient créer de la monnaie à grande échelle. Elles l'ont fait pour soutenir les marchés financiers. La vraie question n'est donc pas « peut-on le faire ? », on l'a fait. La vraie question est : « pour qui et pour quoi ? » Nous répondons : pour les biens communs, la transition écologique et les services publics, sous contrôle démocratique.

La règle des 3 %, une fiction érigée en dogme

Parmi les défauts structurels de la construction européenne, la règle des 3 % de déficit budgétaire mérite une mention particulière. Guy Abeille, fonctionnaire du ministère des Finances français qui a contribué à fixer ce chiffre en 1981, l'a lui-même reconnu des années plus tard : le seuil de 3 % a été choisi en quelques heures, sans modèle économique, sans simulation, uniquement pour donner une contrainte chiffrée à présenter au président Mitterrand. Benoît Collombat et Damien Cuvillier le documentent dans *Le Choix du chômage* : c'est cette règle arbitraire qui a ensuite été gravée dans les traités européens et transformée en impératif économique quasi-scientifique.

Vingt ans d'austérité budgétaire appliquée sous ce régime ont produit des résultats documentés : services publics dégradés, investissements différés, décrochage industriel. Olivier Blanchard et Daniel Leigh ont montré au FMI en 2013 que les multiplicateurs fiscaux avaient été systématiquement sous-estimés, l'austérité coûte plus cher en termes de croissance que ce que les modèles officiels prédisaient. La règle des 3 % n'est pas économiquement fondée. Elle est politiquement commode pour imposer la rigueur budgétaire indépendamment de la conjoncture.

La création monétaire, une réalité institutionnelle mal comprise

La règle des 3 % de déficit repose implicitement sur une vision de la monnaie comme ressource rare et fixe. Cette vision ne correspond pas au fonctionnement réel des économies monétaires modernes. La monnaie est créée principalement par les banques commerciales lors de l'octroi de crédits, un mécanisme documenté par la Banque d'Angleterre (2014), la Bundesbank et la Banque des règlements internationaux. Ce sont des institutions orthodoxes, pas des économistes hétérodoxes. Plus de 80 % de la masse monétaire est ainsi d'origine privée.

Dans la zone euro, un État membre ne contrôle pas sa banque centrale et ne peut émettre de monnaie souveraine. La contrainte financière est donc réelle pour les États membres pris individuellement. Mais la BCE dispose d'instruments qui la réduisent substantiellement : le PEPP (1 850 milliards déployés en 2020), le TPI, et la démonstration de 2012 où trois mots de Draghi ont stoppé une crise spéculative sans dépenser un euro. La contrainte n'est donc pas absolument financière : elle est institutionnelle et politique, ce qui explique que les réformes de gouvernance économique proposées au chapitre V sont indispensables.

Cette affirmation appelle trois nuances indispensables. Premièrement, une expansion monétaire ou budgétaire ne génère pas d'inflation si elle mobilise des capacités productives inactives ; mais si elle dépasse ces capacités, la pression inflationniste est réelle, comme l'ont montré les épisodes de 2021-2023 en Europe. Même les économistes de la Modern Monetary Theory, dont Stéphanie Kelton, reconnaissent explicitement cette limite. Deuxièmement, dans une économie ouverte, un stimulus public sans politique industrielle d'accompagnement

génère une fuite de la demande vers les importations qui réduit le multiplicateur fiscal : c'est une leçon technique de 1981-1983. Troisièmement, la libre circulation des capitaux crée une vulnérabilité aux sorties de capitaux en cas de réformes fiscales ambitieuses non coordonnées : c'est pourquoi la coalition européenne proposée au chapitre V est une condition de faisabilité, pas un souhait.

La dépendance énergétique de l'Europe, d'une dépendance à l'autre

La guerre en Ukraine a révélé avec brutalité une dépendance énergétique européenne que des décennies de politique de marché avaient organisée. Après la rupture avec le gaz russe, l'Europe s'est trouvée dépendante d'un autre fournisseur aussi puissant qu'instable : les États-Unis. Les importations européennes de gaz naturel liquéfié américain représentent désormais près de 50 % du total des importations de GNL en Europe. Ce gaz de schiste, exploité par fracturation hydraulique, est plus émetteur de méthane que le gaz conventionnel et plus cher que le gaz russe qu'il remplace.

Cette dépendance est désormais armée politiquement. L'administration américaine a explicitement utilisé les exportations de GNL comme levier de négociation, exigeant des achats américains en échange d'engagements de sécurité. Des tarifs douaniers et des menaces de sanctions ont été brandis pour forcer des décisions européennes. L'Europe accepte des conditions qu'aucune puissance souveraine ne devrait accepter, faute d'avoir construit les alternatives qui lui permettraient de refuser.

La dépendance numérique et stratégique, des données aux matières premières

Cinq entreprises américaines hébergent l'essentiel des données et des infrastructures numériques européennes. Les services utilisés par les administrations, les hôpitaux et les entreprises européennes sont presque tous soumis au Cloud Act américain de 2018, qui autorise les autorités américaines à accéder aux données hébergées, quel que soit le lieu de stockage. Ce n'est pas de la paranoïa : c'est du droit positif américain, opposable à tout opérateur relevant de la juridiction américaine.

La dépendance stratégique ne s'arrête pas au numérique. L'Union européenne dépend de la Chine pour environ 98 % de ses besoins en terres rares, matériaux indispensables aux batteries, aux énergies renouvelables et à l'industrie de défense. La transition énergétique et le réarmement vont simultanément accentuer cette dépendance si aucune politique d'extraction, de recyclage et de diversification des approvisionnements n'est développée en parallèle.

La militarisation croissante, une spirale mortifère

Le plan ReArm Europe (mars 2025, 800 milliards d'euros) illustre la même logique : la volonté politique de financer massivement existe dès lors que la priorité politique est claire. Les dépenses militaires des États membres de l'OTAN ont plus que doublé entre 2014 et 2025. La Pologne consacre désormais 4,2 % de son PIB à la défense. L'Allemagne a créé un fonds spécial de 100 milliards d'euros après des décennies où tout investissement public était bloqué par le frein constitutionnel à l'endettement. La France a été explicitement présente dans ce mouvement, son budget militaire atteignant 68,9 milliards de dollars en 2025. Des usines automobiles européennes ont été reconverties pour produire des blindés et des équipements militaires.

La contradiction est saisissante. Pendant des années, la règle des 3 % de déficit a été invoquée pour refuser tout investissement dans les services publics, la transition écologique ou les infrastructures. Dès lors que l'objectif est militaire, les obstacles institutionnels et

politiques cèdent rapidement en quelques semaines. Ce n'est pas une question de moyens. C'est une question de priorités politiques. Et ces priorités disent quelque chose de profondément inquiétant sur la trajectoire que l'Europe choisit pour elle-même et pour ses citoyens.

Historiquement, les spirales de réarmement ont fréquemment accru les risques de conflit, même si la dissuasion nucléaire constitue un cas particulier qui a pu stabiliser certaines confrontations. La course aux armements alimente la méfiance mutuelle, oblige les adversaires potentiels à répondre par leurs propres hausses de dépenses militaires, et détourne des ressources massives d'investissements productifs qui auraient pu réduire les tensions par la prospérité partagée. La véritable sécurité se construit par la diplomatie, la coopération économique et la justice : elle ne s'achète pas avec des milliards d'euros de blindés.

Le dumping fiscal, poison de la cohésion européenne

L'Union européenne interdit les aides d'État aux entreprises mais tolère depuis des décennies que certains États membres pratiquent un dumping fiscal systématique qui constitue une aide déguisée. L'Irlande impose les sociétés à 12,5 %, moins du tiers du taux français. Le Luxembourg a offert des accords fiscaux secrets à des multinationales, les LuxLeaks, révélés en 2014, ont montré comment des centaines de grandes entreprises transféraient artificiellement leurs profits pour payer des taux effectifs inférieurs à 1 %. Malte proposait des mécanismes permettant à certaines entreprises d'atteindre un taux effectif inférieur à 5 %.

Le résultat est documenté par Gabriel Zucman : environ 40 % des profits des multinationales sont transférés vers des paradis fiscaux à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne. Des centaines de milliards d'euros échappent chaque année à la fiscalité des États où la valeur est réellement créée. Apple a payé moins de 1 % d'impôt sur ses profits européens pendant des années grâce à ses arrangements irlandais. La Commission européenne a finalement ordonné à l'Irlande de récupérer 13 milliards d'euros, l'Irlande s'y est opposée, préférant perdre cet argent plutôt que de compromettre son modèle de prédation fiscale.

Le dumping social, concurrence déloyale institutionnalisée

La directive sur les travailleurs détachés a longtemps permis à des entreprises de pays à bas salaires de faire travailler leurs employés en France ou en Allemagne tout en les payant aux conditions de leur pays d'origine et en cotisant dans leur pays d'origine. Des secteurs entiers, bâtiment, transport routier, agriculture, nettoyage, ont été restructurés autour de ce modèle, mettant en concurrence directe des travailleurs français protégés avec des travailleurs moins bien couverts. La directive révisée de 2018 a amélioré partiellement la situation mais les abus persistent dans les chaînes de sous-traitance.

Plus largement, l'harmonisation des protections sociales entre États membres reste très insuffisante. Un travailleur hongrois, polonais ou roumain peut être employé aux côtés d'un travailleur français dans les mêmes conditions physiques, avec des droits sociaux radicalement différents. Cette situation n'est pas un accident, c'est le résultat d'une construction européenne qui a prioritarisé la liberté de circulation des capitaux et des marchandises sur l'harmonisation sociale.

IV. La situation de la France

La France qui régresse

Les chiffres sont sans appel. En cinquante ans de politiques néolibérales héritées de Reagan et Thatcher, appliquées en France par des gouvernements de droite comme de gauche, la France a reculé dans presque tous les classements internationaux qui mesurent ce qui compte vraiment.

- **En éducation** : la France obtient 474 points en mathématiques, 474 en compréhension de l'écrit et 487 en sciences dans le classement PISA 2022, dernière édition publiée, soit une baisse de 21 points en mathématiques par rapport à 2018. La chute est continue depuis 2006. L'écart entre élèves de milieux favorisés et défavorisés atteint 115 points, l'équivalent de trois années scolaires, l'un des plus élevés parmi les pays de l'OCDE. L'école républicaine, censée être le grand égalisateur, est devenue l'un des systèmes les plus inégalitaires d'Europe.
- **En corruption** : la France obtient un score de 67 sur 100 dans l'Indice de Perception de la Corruption 2024 de Transparency International, son niveau le plus bas depuis la création de l'indice en 1995, en recul de plusieurs points depuis 2005. Elle est classée 25e mondial, derrière la plupart des démocraties d'Europe du Nord. Les affaires se multiplient : financement politique illicite, conflits d'intérêts entre milieux d'affaires et gouvernement, portes tournantes entre secteur public et privé.
- **En santé** : les inégalités de santé se creusent. L'espérance de vie en bonne santé stagne. Les déserts médicaux s'étendent. Le taux de mortalité prématurée évitable reste parmi les plus élevés d'Europe occidentale pour les hommes des catégories populaires. La crise du Covid a révélé un système hospitalier public exsangue après vingt ans de restrictions budgétaires.
- **En innovation** : la France dépose moins de brevets par habitant que l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas ou la Corée du Sud. Elle investit 2,2 % de son PIB dans la R&D contre 3,1 % en Allemagne. Elle perd chaque année des milliers de chercheurs et d'ingénieurs qualifiés qui s'expatrient faute de conditions de travail et de rémunération dignes.
- **En inégalités** : le coefficient de Gini français s'est dégradé. La part des revenus captée par les 1 % les plus riches a augmenté significativement depuis les années 1980. La richesse des milliardaires français a été multipliée par dix depuis 2010 tandis que le salaire médian stagnait en termes réels.

Ces régressions ne sont pas des fatalités. Ce sont les conséquences documentées de cinquante ans de politiques fondées sur une promesse qui ne s'est pas concrétisée : la théorie du ruissellement. L'idée, née avec Reagan et Thatcher, entretenue depuis par la plupart des gouvernements européens, est que baisser les impôts des plus riches et des entreprises, déréglementer les marchés et affaiblir les protections sociales produirait une croissance bénéficiant à tous. Cinquante ans de données infirment cette promesse. Les richesses ne ruissellent pas vers le bas, elles remontent vers le haut. Ce n'est pas une métaphore : c'est ce que les statistiques de patrimoine montrent partout où cette politique a été appliquée.

La politique néo libérale, prôner le ruissellement pour protéger les ultra-riches

Depuis 2017, la politique économique française a suivi une logique cohérente : alléger la fiscalité du capital, supprimer l'ISF sur les actifs financiers, instaurer la flat tax à 30 % sur les revenus du capital, favoriser l'actionnariat et les dividendes. Ces choix ont été présentés comme des mesures de compétitivité destinées à attirer les investissements et à ruisseler vers l'ensemble de la société. Les résultats sont mesurables. Le patrimoine cumulé des 500 plus grandes fortunes françaises dépasse 1 100 milliards d'euros en 2025, en hausse de plus de 300 % depuis 2010. Pendant ce temps, 9,8 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté (15,4 % de la population), niveau le plus élevé depuis 1996, première année de la série INSEE comparable. Un milliardaire français gagne en vingt-quatre minutes l'équivalent du revenu annuel moyen d'un Français selon Oxfam (2026). La théorie du ruissellement, importée de Reagan et Thatcher, a une fois de plus produit l'inverse de ce qu'elle promettait : les richesses ne ruissellent pas vers le bas, elles remontent vers le haut.

La militarisation de l'économie française, un choix à contre-courant

En 2025, la France consacre 58,75 milliards d'euros à ses dépenses militaires, soit 2 % de son PIB selon la loi de finances initiale, ce que le SIPRI évalue à 68 milliards de dollars. La loi de programmation militaire 2024-2030 engage 413 milliards d'euros sur sept ans. Ce choix intervient alors que 9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté et que l'investissement public dans la transition écologique reste structurellement insuffisant.

La question n'est pas de savoir si la défense nationale est une priorité légitime. Elle l'est. La question est celle de la cohérence des arbitrages : quand un État mobilise 413 milliards sur sept ans pour un poste budgétaire en invoquant une nécessité stratégique, et refuse simultanément des investissements sociaux ou écologiques au motif d'une contrainte financière, il révèle que la contrainte est sélective. L'argent public n'est pas rare : il est orienté. Ce sont les priorités qui font les budgets, pas l'inverse.

La fiction de l'argent magique

Certains partis politiques, paralyés par leur dogme, inscrivent dans leurs manifestes qu'« il n'y a pas d'argent magique ». Cette formule infantilisante est devenue un marqueur idéologique du néolibéralisme à la française, répétée comme une évidence, érigée en dogme pour clore tout débat avant même qu'il commence. Elle relève de l'infantilisation politique : elle suppose que les citoyens ne peuvent comprendre le fonctionnement réel d'une économie monétaire moderne.

La réalité est documentée par les banques centrales elles-mêmes. La Banque d'Angleterre a expliqué en 2014 que la monnaie n'est pas une ressource fixe extraite d'une réserve préexistante : elle est créée par les banques commerciales chaque fois qu'elles accordent un crédit, par simple jeu d'écriture comptable. La Bundesbank et la Banque des règlements internationaux confirment ce mécanisme. Plus de 80 % de la monnaie en circulation est ainsi créée par des institutions privées. Ce n'est pas de la théorie hétérodoxe. C'est de la physique monétaire de base, enseignée dans les universités depuis les années 2000.

Ce qui limite vraiment une économie

Dans la zone euro, un État membre ne contrôle pas sa banque centrale et ne peut émettre de monnaie souveraine. La contrainte financière existe donc, mais elle n'est pas la seule ni nécessairement la plus déterminante. La vraie limite est productive : main-d'œuvre qualifiée, matériaux, énergie, capacités industrielles. S'y ajoutent des contraintes externes (balance

commerciale, dépendances stratégiques) et institutionnelles (règle des 3 %, absence de Trésor commun) que les réformes proposées visent précisément à lever.

La distinction qui compte n'est pas entre dette et absence de dette. C'est entre dette qui maintient un système improductif, qui fragilise un pays sur le long terme, et dette orientée vers l'augmentation des capacités réelles de production, d'énergie, de recherche et d'autonomie, qui renforce sa stabilité future. C'est la même différence qu'entre emprunter pour consommer et emprunter pour investir.

Le chômage de masse, un choix, pas une fatalité

La France compte 2,3 millions de chômeurs en catégorie A et plus de 5 millions toutes catégories confondues, alors que les besoins de travail utile sont immenses : logements à rénover, soignants manquants, forêts à entretenir, enfants à accompagner. Le problème n'est pas le manque de travail c'est le manque de décision politique de le financer. Ce chômage structurel n'est pas une fatalité : Collombat et Cuvillier documentent comment un consensus idéologique dominant a délibérément laissé s'installer depuis les années 1970 un taux de chômage élevé, favorable à la modération salariale et à la flexibilisation du travail. La règle des 3 % a amplifié ce mécanisme en empêchant tout investissement public contre-cyclique, et l'euro à taux unique a fait du chômage dans les pays les plus faibles la variable d'ajustement de la zone. Le coût réel est documenté : chaque chômeur de longue durée coûte à la collectivité environ 22 000 euros par an, bien au-delà du coût d'un emploi utile financé publiquement. L'automatisation aggrave la dynamique : les gains de productivité de l'intelligence artificielle bénéficient aux actionnaires des entreprises qui la déploient, pendant que les travailleurs déplacés se reconvertissent dans un marché qui n'a pas été préparé à les accueillir. Ce système a été construit ainsi mais il peut être reconstruit autrement.

Le marché de l'électricité, absurdité organisée

L'ARENH, Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique, obligeait EDF à vendre son électricité nucléaire à 42 euros par MWh à des concurrents privés qui la revendaient avec marge aux consommateurs. Pendant 14 ans, ce mécanisme a constitué une subvention publique déguisée à la concurrence privée, fragilisant EDF et envoyant un signal inverse aux investissements dans le parc nucléaire. La crise énergétique de 2022-2023 a révélé les limites de cette logique : quand les prix du gaz ont explosé, les prix de l'électricité française, produite à 80 % sans fossiles, ont suivi le prix marginal européen indexé sur le gaz. Une aberration économique doublée d'une aberration sociale.

Depuis le 1er janvier 2026, l'ARENH a pris fin. Le Versement Nucléaire Universel (VNU), inscrit dans la loi de finances 2025, le remplace : EDF vend sa production au prix de marché, et quand les prix dépassent certains seuils, 78 à 80 euros par MWh pour le premier seuil, 110 euros par MWh pour le second, 50 % puis 90 % des bénéfices excédentaires sont redistribués aux consommateurs. Pour les industries électro-intensives, les Contrats d'Allocation de Production Nucléaire (CAPN) permettent de sécuriser un approvisionnement à long terme à prix proches du coût de production. C'est une amélioration, mais le problème structurel demeure : le prix de l'électricité française reste trop lié aux prix de marché européens indexés sur le gaz.

La capture des médias par les intérêts privés

En France, neuf des dix premiers groupes de presse appartiennent à des milliardaires ou à de grands groupes industriels. Bolloré contrôle CNews, Europe 1, le JDD et Paris Match. Arnault possède Les Échos et Le Parisien. Dassault contrôle Le Figaro. Niel, Pigasse et Kretinsky détiennent Le Monde. Ces actionnaires ne sont pas des investisseurs philanthropes

: ce sont des acteurs économiques dont les groupes dépendent de décisions réglementaires, fiscales et politiques prises par les gouvernements qu'ils couvrent.

Le problème n'est pas la propriété privée des médias. C'est le conflit d'intérêts structurel qu'elle génère à cette échelle de concentration. Un groupe industriel bénéficiant de commandes publiques et d'autorisations administratives ne peut pas exercer un contrôle éditorial sur des médias couvrant ces mêmes sujets sans compromettre l'indépendance de l'information non par censure directe, mais par la sélection des sujets, le choix des éditorialistes, le traitement des conflits sociaux impliquant ses filiales. Les journalistes savent qui paie leurs salaires, même sans instruction explicite.

Ce n'est pas une théorie du complot : c'est de l'économie des médias élémentaire, documentée. Et c'est le problème qui rend tous les autres plus difficiles à résoudre, parce qu'il détermine ce qui entre ou non dans le débat public.

En France, neuf des dix premiers groupes de presse appartiennent à des milliardaires ou à de grands groupes industriels. Ce n'est pas de la liberté de la presse, c'est de la presse au service d'intérêts privés. La démocratie ne peut pas fonctionner quand l'information est concentrée entre les mains de quelques-uns dont les intérêts économiques conditionnent les lignes éditoriales.

V. Vers l'économie du bien-être, repenser la valeur

Dans les années 1950 et 1960, les grandes fortunes américaines et européennes étaient taxées à des taux marginaux atteignant 70 à 91 %. C'était l'époque des Trente Glorieuses, la période de croissance la plus forte, la plus partagée et la plus durable du XXe siècle. Cette coïncidence est documentée, même si les causes de cette prospérité sont multiples (reconstruction, rattrapage technologique, baby-boom), et elle infirme au minimum l'idée que taxer le capital tue la croissance. Une fiscalité progressivement allégée sur le capital depuis les années 1980 a produit l'inverse : des inégalités record, un appareil productif qui vieillit, et une planète qui chauffe pendant que les dividendes s'accumulent.

L'économie du bien-être n'est pas une utopie. C'est le retour à ce qui a fonctionné, avec les outils du XXIe siècle. Libre entreprise, innovation, prise de risque : oui. Mais dans un cadre qui récompense la création de valeur réelle plutôt que l'accumulation financière, qui associe ceux qui travaillent aux fruits de ce qu'ils produisent, et qui reconnaît que la planète n'est pas une ressource infinie.

Un État n'est pas un ménage, ni une entreprise

L'une des métaphores les plus utilisées par les partisans de l'austérité est celle de la ménagère prudente : l'État doit gérer son budget comme une famille, en ne dépensant pas plus que ce qu'il gagne. Cette comparaison est économiquement fausse et politiquement commode. Une famille ne peut pas créer de la monnaie, un État qui dispose de sa propre banque centrale le peut. Une entreprise qui s'endette trop finit en faillite parce que ses créanciers peuvent exiger le remboursement simultanément, une banque centrale peut toujours refinancer la dette souveraine. Une famille qui dépense plus qu'elle ne gagne appauvrit ses enfants, un État qui investit dans des infrastructures, des écoles et des hôpitaux enrichit les générations futures, c'est pour elles que ces actifs sont construits.

L'État est aussi le seul acteur qui peut agir en sens contraire de la conjoncture : investir quand l'économie ralentit, former quand le chômage monte, construire quand les carnets de commandes privés se vident. C'est ce que Roosevelt a fait en 1933, l'Allemagne en 2009, les États-Unis en 2020. La comparaison de l'État à un ménage n'est pas une erreur naïve : c'est un instrument rhétorique destiné à légitimer des coupes dans les services publics et à décourager toute réflexion critique sur les choix budgétaires.

Mesurer ce qui compte

Kuznets, l'inventeur du PIB en 1934, avait lui-même averti : le bien-être d'une nation ne peut pas se déduire de son revenu national. Une marée noire augmente le PIB. La destruction d'une forêt aussi. Le soin aux aînés, le bénévolat, la santé des écosystèmes : invisibles dans les comptes nationaux. Pourtant, c'est à ces réalités que les décisions politiques devraient répondre.

« Le PIB mesure tout, sauf ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue. »

Robert Kennedy, 1968

En 2009, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, présidée par Joseph Stiglitz et Amartya Sen, a formulé des recommandations précises pour

aller au-delà du PIB. Quinze ans plus tard, ces recommandations n'ont pas été mises en œuvre. L'OCDE publie depuis 2011 son cadre « Comment va la vie » (Better Life Index), couvrant onze dimensions du bien-être. Ces outils existent et sont éprouvés. Ce qui manque, c'est la volonté politique de les intégrer dans les processus budgétaires.

La proposition : intégrer un tableau de bord de dix dimensions dans tous les budgets publics, avec des objectifs chiffrés et un suivi annuel. Chaque arbitrage budgétaire serait évalué à l'aune de ces dix dimensions, pas seulement de son impact sur le solde ou la croissance du PIB.

- **Santé** : espérance de vie en bonne santé, accès aux soins, mortalité évitable.
- **Éducation** : niveau de qualification, écart de résultats selon l'origine sociale, accès à la formation continue.
- **Empreinte carbone** : émissions par habitant, dépendance fossile, trajectoire de réduction.
- **Biodiversité** : surface d'écosystèmes en bon état, espèces menacées, artificialisation des sols.
- **Inégalités** : coefficient de Gini, rapport inter-déciles, écart de patrimoine entre le décile du bas et le haut.
- **Cohésion sociale** : confiance institutionnelle, participation citoyenne, isolement.
- **Souveraineté alimentaire et énergétique** : part des besoins produits localement, dépendances stratégiques extérieures.
- **Qualité du travail** : part des emplois stables, conditions de travail, écart de rémunération.
- **Satisfaction de vie** : mesure subjective annuelle sur échantillon représentatif, comparable dans le temps.
- **Accès aux services publics** : densité et qualité des services de santé, éducation, mobilité et connexion numérique selon les territoires.

Ces indicateurs ne remplaceront pas le PIB comme mesure de l'activité économique. Ils le complètent comme instrument de décision politique. On ne pilote pas un pays comme une entreprise, et le solde budgétaire n'est pas un indicateur de bien-être collectif.

Gouvernance partagée

Cette logique de création de valeur réelle s'applique aussi à la manière dont les entreprises sont gouvernées et dont les actifs collectifs sont gérés.

Les coopératives, SCOP et SCIC, prouvent depuis des décennies qu'une autre gouvernance est possible : salariés copropriétaires, décisions collectives, résilience renforcée en temps de crise. Deux mesures concrètes : incitation fiscale forte pour la création de coopératives, et droit de préemption des salariés en cas de cession ou liquidation. Avant de vendre ou de fermer, les actionnaires doivent proposer le rachat aux salariés à des conditions équitables, avec accompagnement public pour le montage financier. Le groupe Mondragón en Espagne, 80 000 salariés-propriétaires, montre que ce modèle peut opérer à grande échelle. Dans toutes les entreprises de plus de 250 salariés, un tiers des sièges au conseil d'administration sera réservé aux représentants des salariés et un actionnariat salarié sera rendu obligatoire. Ce n'est pas une révolution : c'est la normalisation du modèle allemand qui fonctionne depuis 70 ans.

La même logique s'applique au patrimoine public. La FDJ, ADP, les autoroutes, les aéroports régionaux: la privatisation d'actifs publics rentables est une décision de court terme qui prive l'État de revenus durables. Moratoire immédiat sur toute nouvelle privatisation d'entreprises publiques rentables. Remunicipalisation progressive des services essentiels privatisés ces vingt dernières années. Renforcement du contrôle parlementaire sur toute cession d'actifs publics.

DEUXIÈME PARTIE, L'EUROPE QUI PROTÈGE,

VI. Solutions pour l'Europe

Comment faire évoluer les traités sans sortir de l'Europe

La question de la réforme de l'Union européenne suscite une objection récurrente : changer les traités exige l'unanimité des 27 États membres, et certains bloqueront toujours. C'est vrai. Mais cette contrainte est moins absolue qu'il n'y paraît. L'histoire de la construction européenne est celle d'avancées obtenues sans unanimité complète : coopérations renforcées, accords intergouvernementaux, réinterprétations juridiques de la Cour de Justice de l'UE. Sortir de l'Europe n'est pas la solution. Y rester paralysé non plus.

La zone euro dispose des instruments nécessaires pour financer sa transformation. La BCE a démontré en 2020 qu'elle pouvait agir massivement. Le TPI et le PEPP peuvent être mobilisés. Ce qui manque, c'est une doctrine économique commune et une règle d'or budgétaire qui exclue les investissements productifs du calcul du déficit. Les gouvernements qui ont mobilisé 800 milliards pour le réarmement en quelques semaines, sans que personne ne demande « d'où vient l'argent », n'ont pas de leçon de rigueur monétaire à donner

1. Première voie, les coopérations renforcées : l'article 20 du Traité sur l'Union européenne permet à un groupe d'au moins neuf États membres d'avancer ensemble sans attendre les autres. La zone euro, l'espace Schengen, la coopération en matière de défense ont été construits ainsi. Une coalition France-Allemagne-Espagne-Italie-Benelux peut lancer une taxe Zucman, une harmonisation fiscale à 25 % ou un Trésor européen commun sans attendre le veto irlandais ou hongrois.
2. Deuxième voie, la pression politique coordonnée : quand une majorité qualifiée d'États membres adopte une position commune avant un Conseil européen, les résistances s'érodent. C'est ainsi que la taxe minimale de 15 % sur les multinationales (Pilier 2) a été adoptée après des années de blocage hongrois. La coalition France-Espagne-Italie, représentant près de 40 % du PIB de la zone euro, peut exercer une pression décisive.
3. Troisième voie, la réinterprétation du droit existant : la BCE a racheté 1 850 milliards d'obligations souveraines sans modifier les traités, en réinterprétant sa mission de stabilité des prix. NextGenerationEU, le MES, le PEPP ont été créés par des décisions politiques, pas par des révisions formelles de traités. Il existe dans les textes actuels plus de marge de manœuvre que les gouvernements n'en utilisent, faute de volonté politique.
4. Quatrième voie, la révision simplifiée : l'article 48 du TUE permet de modifier certaines dispositions sans convention constitutive. Difficile, mais pas impossible quand la pression économique est suffisante. La crise de 2020 a produit en quelques mois des avancées qu'on croyait impossibles depuis vingt ans. Les crises créent des fenêtres d'opportunité. Il faut être prêt à les saisir.

Remplacer la règle des 3 % par une règle d'or

Seul l'investissement public productif est comptabilisé dans le déficit structurel, pas les dépenses courantes. Un pont, une ligne ferroviaire, une rénovation thermique, une école, un laboratoire de recherche : ce sont des actifs qui génèrent de la valeur pendant des décennies. Les traiter comme une dépense courante est une absurdité comptable qu'aucune entreprise n'accepterait dans son propre bilan. Cette réforme des traités est le préalable à tout programme d'investissement européen ambitieux.

Fin du chantage à la dette publique

Le discours dominant sur la dette publique repose sur une mystification : l'État serait à la merci des marchés financiers, contraint de leur payer des intérêts toujours plus élevés sous peine de voir ses taux exploser et son financement devenir impossible. Ce chantage a été utilisé pour justifier des décennies d'austérité, de coupes dans les services publics, de gel des salaires des fonctionnaires. Il est largement artificiel.

Largement artificiel ne signifie pas inexistant. Trois contraintes réelles subsistent. La dépendance aux importations de la France (60 % de l'énergie, une part croissante des biens intermédiaires) signifie qu'un stimulus public non accompagné d'une politique industrielle de substitution génère une fuite de la demande vers l'extérieur. La libre circulation des capitaux expose les réformes fiscales ambitieuses au risque de sorties de capitaux si elles sont menées en dehors de toute coordination européenne. Et le risque inflationniste, minime lorsque des capacités productives sont inoccupées, devient réel si l'investissement public dépasse les capacités disponibles : la gestion de la transition écologique suppose donc une montée en charge progressive et une politique industrielle de formation des compétences. Ces contraintes ne valident pas le discours d'austérité ; elles définissent les conditions dans lesquelles la politique économique proposée reste maîtrisable.

De nombreux économistes, Michel Aglietta, Thomas Piketty, Stéphanie Kelton et avant eux Keynes, ont montré que des mécanismes existants permettent d'y échapper. La BCE dispose déjà de tous les instruments nécessaires. Le programme PEPP a permis à la BCE de racheter 1 850 milliards d'euros d'obligations souveraines entre 2020 et 2022, sans catastrophe inflationniste. Le TPI, créé en juillet 2022, permet à la BCE d'acheter sans limite les obligations d'un État membre attaqué par les marchés spéculatifs. Le Whatever it takes de Draghi en 2012 a stoppé la crise de la zone euro avec une simple annonce, sans dépenser un euro.

La BCE peut racheter les dettes souveraines sur le marché secondaire, effacer les intérêts sur les obligations qu'elle détient, ou simplement maintenir les taux bas par engagement crédible. Ce n'est pas de la théorie : c'est ce qu'elle a fait. La question n'est pas de savoir si c'est possible. C'est de savoir pour qui on choisit d'utiliser cette puissance : pour sauver les marchés financiers, comme en 2012 et 2020, ou pour financer la transition écologique et alléger les États des charges d'intérêts qui étranglent leurs politiques publiques.

Relocaliser les filières stratégiques

Nous identifions cinq filières prioritaires de réindustrialisation européenne, chacune relevant à la fois de la souveraineté et de la transition :

Semiconducteurs et microélectronique : l'Europe fabrique moins de 10 % des puces électroniques mondiales. Le European Chips Act de 2023 a fixé l'objectif de 20 % d'ici 2030, avec des moyens insuffisants. La voie à suivre : de tripler les investissements publics dans ce secteur, en ciblant les segments les plus critiques pour la défense, l'automobile et l'industrie.

Médicaments et principes actifs pharmaceutiques : 80 % des principes actifs pharmaceutiques utilisés en Europe sont produits en Asie, principalement en Chine et en Inde. Cette dépendance est une menace sanitaire directe. La voie à suivre : un plan de relocalisation progressive sur dix ans, avec des incitations fiscales pour les entreprises pharmaceutiques qui rapatrient leur production en Europe et des obligations de stocks stratégiques pour les médicaments essentiels.

Acier et métaux verts : décarboner l'industrie lourde est indispensable et possible. Les fours électriques et les procédés de capture de carbone sont des technologies disponibles et déployables dès aujourd'hui. L'hydrogène vert, lui, reste une technologie prometteuse mais encore immature en 2026 : coûts de production encore élevés, projets industriels retardés (ArcelorMittal, Engie), marché tardant à décoller selon l'Agence Internationale de l'Énergie. Le point de bascule vers la compétitivité est estimé vers 2035-2040. Il mérite un investissement ciblé en R&D, pas un déploiement massif immédiat. Un acier européen décarboné, produit dans des conditions sociales et environnementales contrôlées, est préférable à un acier importé à faible coût mais à fort coût environnemental.

Énergies renouvelables et batteries : paradoxe absurde, l'Europe investit massivement dans la transition énergétique mais importe la quasi-totalité de ses panneaux solaires de Chine et dépend d'elle pour une large part des composants de batteries. La voie à suivre : des droits de douane ciblés contre le dumping chinois, couplés à des investissements massifs dans les filières européennes de panneaux solaires, d'éoliennes et de batteries.

Défense et aéronautique civile : Airbus montre qu'une coopération industrielle européenne peut rivaliser avec les champions américains. Ce modèle doit être étendu à d'autres secteurs de défense et d'aéronautique, en remplaçant les achats américains sous pression de l'OTAN par des productions européennes mutualisées.

Le modèle de financement, BEI, BPI et préférence européenne

500 milliards d'euros par an via la BEI élargie, dont une part significative fléchée vers la réindustrialisation. Crédit bonifié via les BPI nationales pour les PME industrielles qui relocalisent ou développent des capacités de production en Europe. Préférence européenne systématique dans les marchés publics pour les produits fabriqués en Europe. Taxe carbone aux frontières (CBAM) étendue pour mettre fin à la concurrence déloyale des importations sans normes environnementales.

Les PPP et concessions industrielles sont des outils utiles quand ils sont strictement encadrés : durée limitée, obligation de production sur le territoire européen, clause de retour au public en cas de manquement. L'État ne peut pas tout faire seul, mais il doit fixer les règles et contrôler les résultats.

Airbus illustre autant les conditions de succès que leurs limites. Le marché des avions commerciaux est un oligopole naturel à haute barrière technologique : rares sont les secteurs où ce modèle est directement reproductible. Les exemples plus transposables sont le nucléaire français des années 1970 (planification étatique, exécution industrielle privée), le modèle coréen (protection temporaire, objectifs d'exportation mesurables, crédit dirigé) et TSMC (politique industrielle de trente ans avec sortie progressive de l'État). La règle est constante : l'État stratège réussit quand il fixe des objectifs mesurables, finance l'amorçage et se retire. Il échoue quand il gère directement dans la durée. Deux conditions préalables s'imposent : réforme des procédures d'autorisation pour ramener les délais européens au niveau de ceux des États-Unis et de la Chine, et reconstruction des compétences techniques dans les administrations, qui ont perdu en vingt ans une génération d'ingénieurs par sous-investissement salarial et externalisation systématique.

Fonds européen d'infrastructures, 100 milliards par an

Le Fonds est cogéré par la BEI et un conseil des ministres des Finances à majorité qualifiée. Un comité d'audit indépendant, nommé par le Parlement européen, publie un rapport semestriel opposable avec données ouvertes sur chaque projet.

Le financement repose sur des obligations européennes permanentes, sans date d'extinction, garanties conjointement par les États membres. Trois enveloppes : 40 milliards pour l'énergie et la transition, 30 milliards pour les transports et infrastructures, 30 milliards pour le numérique souverain et les réseaux d'eau, révisables tous les cinq ans par le Parlement européen.

Trois critères cumulatifs de sélection : intérêt transfrontalier documenté, défaillance de marché établie, additionnalité vérifiable. Instruction par la BEI en six mois maximum, contre dix-huit à vingt-quatre mois pour les fonds structurels actuels, via une procédure standardisée et non renégociable.

Trois simplifications opérationnelles : guichet unique national par État, contrôle ex post renforcé avec audit à douze et trente-six mois plutôt que bureaucratie ex ante, cofinancement optionnel (non obligatoire) pour ne pas bloquer les régions les plus pauvres.

Le rapport Draghi de 2024 chiffre le besoin à 800 milliards annuels. Ce Fonds en couvre 12,5 %, mais avec un effet de levier documenté de 3 à 4 euros d'investissement privé par euro public. L'objectif est de porter la capacité à 300 milliards à dix ans en intégrant progressivement les États encore hésitants.

Souveraineté numérique et liberté de l'information

L'Europe a externalisé une part croissante de ses infrastructures numériques à des entreprises soumises au droit américain. Ses administrations, ses hôpitaux, ses entreprises stratégiques hébergent leurs données sur des serveurs que les autorités américaines peuvent légalement consulter. Ce n'est pas une posture souverainiste abstraite : c'est une vulnérabilité concrète et documentée.

- Rapatrier les données publiques et stratégiques sur des infrastructures soumises exclusivement au droit européen d'ici 2030.
- Investir massivement dans les semiconducteurs européens sur les segments industriels et automobiles où nos savoir-faire sont réels et notre position défendable.
- Adopter les logiciels libres comme option par défaut dans les administrations publiques pour tous les usages où des alternatives fonctionnelles et sécurisées existent, avec dérogation motivée pour les cas où aucune solution équivalente n'est disponible. Financer à l'échelle européenne le développement des alternatives manquantes plutôt que de renouveler indéfiniment des licences à des éditeurs étrangers.

Sur l'intelligence artificielle, les principes du règlement européen de 2024 sont bons. Ce qui manque, c'est la contrainte : audit obligatoire des algorithmes qui affectent des droits individuels, obligation d'énergie renouvelable pour les grands datacenters, droit à l'explication opposable pour toute décision automatisée.

Sur la sobriété : sans stratégie corrective, la consommation électrique du numérique va tripler d'ici 2035. Droit à la réparation, durée de vie minimale des équipements, fin du profilage publicitaire par défaut au profit de la publicité contextuelle fondée sur le consentement. Ce sont des choix de conception, pas des contraintes techniques inévitables.

Faciliter la transition énergétique

Porter à l'agenda européen la création d'une facilité de rachat des créances fossiles par la BCE, mécanisme défendu par plusieurs économistes et think tanks européens sous le nom de green QE ciblé. Le principe : la BCE rachète sur le marché secondaire les créances que les banques détiennent sur des entreprises d'énergies fossiles, avec une décote obligatoire qui maintient une pénalité partielle pour les établissements concernés. Ce mécanisme allège le bilan des banques et les libère structurellement pour financer la transition énergétique, tout en transférant le risque de dépréciation des actifs fossiles, les stranded assets, vers une institution qui peut l'absorber sans risque systémique. La condition préalable est une révision ou une interprétation extensive du mandat de la BCE intégrant explicitement le risque climatique comme composante de la stabilité financière, ce que la BCE a elle-même commencé à documenter dans ses stress tests climatiques depuis 2022.

Porter la séparation bancaire à l'agenda européen

Dans le cadre de la prochaine révision des règles prudentielles CRR/CRD. Non sous la forme d'un Glass-Steagall européen, dont la Commission a enterré le projet en 2015 sous la pression des lobbies, mais par un relèvement substantiel des exigences de capital sur les activités de marché ce qui réduit leur rentabilité relative et décourage structurellement le mélange avec les activités de dépôt. Le modèle de référence est le ring-fencing britannique mis en place par la PRA après 2019, dont les résultats en termes de réduction du risque systémique sont documentés. La France en faisant model d'exemple pourrait montrer la voie et porter le sujet au niveau européen.

Taxe sur les transactions financières, mettre fin à quinze ans de blocage

Une TTF européenne est en négociation depuis 2011 sous le mécanisme de coopération renforcée. Quatorze ans plus tard, elle n'existe pas. Le blocage est politique, pas technique, et la France sous Macron en porte une responsabilité directe : le projet a été activement freiné sous la pression du lobby bancaire et financier, alors même que la France était l'un des onze États engagés dans la coopération renforcée. Les modèles existants convergent pourtant sur un potentiel documenté : la stamp duty britannique à 0,5 % génère 3 milliards de livres par an, la TTF française à 0,3 % génère 2 milliards, et les simulations de la Commission européenne chiffrent le potentiel à 30 à 50 milliards annuels à l'échelle de la zone euro pour un taux de 0,1 % sur les actions et 0,01 % sur les dérivés.

Quatre pistes concrètes pour débloquer le dossier. Adopter la TTF européenne dans le cadre de la coopération renforcée entre États volontaires sans attendre l'unanimité des 27, neuf États suffisent, onze sont déjà engagés depuis 2012. Adopter le principe d'émission comme critère de territorialité : toute institution financière, y compris hors Union, est redevable dès lors qu'elle négocie des titres émis en Europe, ce qui ferme la principale voie de contournement via des filiales offshore. Affecter le produit au budget européen en réduction proportionnelle des contributions nationales : la TTF devient une ressource propre de l'Union plutôt qu'une charge supplémentaire, seul argument susceptible de convaincre les États réticents. Exclure les fonds de pension et le marché primaire pour neutraliser les objections des États dont les retraites reposent sur la capitalisation. En cas de blocage persistant, la France étend unilatéralement sa TTF aux produits dérivés et aux transactions à haute fréquence, qui en sont aujourd'hui exemptés alors qu'ils représentent l'essentiel du volume spéculatif. Rendement estimé avec la coopération renforcée : 30 à 50 milliards par an.

Harmonisation fiscale vers le haut

Le Pilier 2 de l'OCDE fixe un taux minimal à 15 % avec suffisamment d'exceptions pour ramener l'effet réel à 10-12 % pour les groupes qui optimisent. Le relèvement à 25 % correspond à la moyenne des taux effectifs des États membres hors paradis fiscaux internes c'est un plancher, pas un plafond.

- Directive fixant le taux effectif minimal à 25 % avec assiette commune harmonisée (ACCIS), supprimant les niches nationales qui permettent de réduire la base imposable avant d'appliquer le taux.
- Interdiction des rulings fiscaux secrets entre États et entreprises, avec sanctions immédiates.
- Publication obligatoire des taux effectifs pays par pays pour tout groupe dépassant 750 millions de chiffre d'affaires.

Mécanisme de sanction automatique : un État dont le taux effectif est inférieur de plus de cinq points au plancher perd une fraction de ses fonds structurels proportionnelle à l'écart.

Sur l'unanimité requise en matière fiscale : la clause passerelle de l'article 48 du TUE permet de basculer à la majorité qualifiée par décision du Conseil européen. Alternative : coopération renforcée entre États volontaires qui isole les récalcitrants. Sur la délocalisation des sièges : le mécanisme de collecte complémentaire du Pilier 2 rend cette stratégie sans objet fiscal. Sur les PME : le seuil de 750 millions préserve l'ensemble du tissu économique local.

À travail égal, droits égaux

La directive détachement révisée en 2018 impose le salaire minimal local aux travailleurs détachés. Dans les faits, les écarts de cotisations sociales et de protection sociale maintiennent un différentiel de coût total du travail de 30 à 60 % sur le même chantier entre un salarié français et un salarié détaché. Le salaire brut n'est qu'une composante du problème.

- En droit français immédiatement : tout employeur qui détache des salariés en France au-delà de trois mois est redevable des cotisations sociales patronales françaises, et non des seules cotisations du pays d'origine.
- Au niveau européen à cinq ans : salaire minimum fixé à 60 % du salaire médian national, conformément à la directive 2022/2041 déjà adoptée, avec un plancher absolu en standard de pouvoir d'achat qui converge progressivement les États membres sans uniformisation brutale.
- Droits syndicaux transfrontaliers : reconnaissance mutuelle des mandats syndicaux à l'échelle européenne, avec pouvoir de négociation effectif dans les groupes multinationaux.

Sur le rattrapage des pays d'Europe de l'Est : le différentiel de productivité justifie un différentiel de salaire, pas un différentiel de protection sociale. La convergence est progressive sur dix ans avec des fonds de transition dédiés. Sur le contrôle : la réforme n'a de sens qu'avec une plateforme européenne d'enregistrement des détachements en temps réel et une responsabilité en cascade des donneurs d'ordre, le seul mécanisme qui ait prouvé son efficacité, comme le montre la loi française sur le devoir de vigilance.

VII. Finance et fiscalité, remettre l'argent au bon endroit

Le système financier actuel est profondément déséquilibré : les banques spéculent avec l'argent des ménages, les milliardaires paient proportionnellement moins d'impôts que les salariés, les multinationales transfèrent leurs profits vers des paradis fiscaux, et les gouvernements s'endettent auprès des marchés pour financer des services publics que la monnaie commune pourrait financer directement. Ce chapitre propose un ensemble cohérent de réformes pour corriger ces déséquilibres.

Ce que coûte réellement la dette

La charge des intérêts de la dette publique française atteint 67,6 milliards d'euros en 2025, soit 2,3 points de PIB, selon la Cour des comptes. Elle est devenue le premier poste budgétaire de l'État, devant la Défense hors pensions, devant l'Enseignement supérieur, devant la Justice. La progression est documentée : 58 milliards en 2024, 67,6 en 2025, environ 74 milliards prévus en 2026. À trajectoire budgétaire constante, la Cour des comptes projette 107 milliards en 2029 et 124 milliards en 2031.

Ce chiffre mérite d'être mis en regard des besoins du programme, estimés à 82 milliards d'euros par an. La France consacre aujourd'hui davantage à rémunérer ses créanciers qu'à financer l'intégralité de la transformation proposée ici. Ce n'est pas une fatalité comptable : c'est le résultat de quarante ans de choix qui ont privé les États de leur capacité de financement direct au profit des marchés obligataires.

Une part significative de ces intérêts circule d'ailleurs en boucle : l'État verse des intérêts à la BCE, qui les reverse à la Banque de France, qui les reverse au budget de l'État. Ce circuit comptable sans logique économique représente entre 15 et 20 milliards d'euros par an. C'est précisément ce que la conversion en dette perpétuelle proposée ci-dessous permet de supprimer.

La part de la dette que la France se doit à elle-même

Un fait est rarement rappelé dans le débat public. Selon le rapport sur la dette des administrations publiques annexé au projet de loi de finances pour 2025, l'Eurosystème détient environ 175 milliards d'euros de titres français, soit 17,5 % de la dette de l'État. Ces titres ont été acquis sur les marchés par la Banque de France, qui agit pour le compte de la Banque centrale européenne dans le cadre des programmes d'achat lancés à partir de 2015, puis amplifiés en 2020.

Sur cette fraction de la dette, le circuit financier est le suivant. L'État verse des intérêts à la Banque de France. Celle-ci réalise un bénéfice, dont une large part est reversée au budget de l'État sous forme de dividende. L'État se paie donc des intérêts à lui-même, avec un délai et des frais de gestion. Ce circuit ne correspond à aucune logique économique : il est le résidu d'une architecture institutionnelle conçue pour interdire le financement monétaire direct des États.

Deux précisions s'imposent, que nous énonçons plutôt que de les laisser nous être opposées. Premièrement, cette part diminue mécaniquement : depuis 2023, l'Eurosystème ne réinvestit plus les titres arrivant à échéance, et le stock se réduit d'année en année. Agir tard revient à agir sur un montant plus faible. Deuxièmement, une annulation pure et simple serait contraire à l'article 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et la présidente de la BCE l'a publiquement écartée.

C'est pourquoi nous ne proposons pas d'annulation, mais une conversion. Les titres français détenus par l'Eurosystème sont échangés contre des titres perpétuels à taux zéro : aucune échéance de remboursement, aucun intérêt versé. L'effet économique est identique à celui d'une annulation, la dette cessant d'être une charge, mais la forme juridique respecte l'interdiction du financement monétaire direct puisqu'il s'agit d'une opération de marché secondaire sur des titres déjà détenus. Le gain budgétaire immédiat est de 15 milliards d'euros par an de charge d'intérêts.

Personne n'est appauvri par cette opération. La Banque de France ne subit pas de perte réelle : elle inscrit à son bilan une créance perpétuelle en lieu et place d'une créance à échéance, et une banque centrale n'est pas soumise aux contraintes de solvabilité d'une banque commerciale. Aucun épargnant, aucun assureur, aucun fonds de pension n'est concerné : cette opération ne porte que sur la fraction de la dette que la puissance publique détient déjà sur elle-même.

Fin du chantage à la dette publique, la solution française

À l'échelle française, la traduction est simple : cesser de traiter la charge de la dette comme une contrainte intangible et commencer à la traiter comme une variable de politique économique. Trois leviers concrets, séquencés.

- Premier levier : activer le TPI dès le début du mandat. Avant d'annoncer la moindre réforme fiscale ou bancaire, le gouvernement négocie avec la BCE l'activation préventive du Transmission Protection Instrument. Cette activation n'engage pas un euro : elle envoie un signal aux marchés que toute attaque spéculative contre les obligations françaises se heurtera à une puissance de feu illimitée. C'est la leçon de Draghi : la crédibilité institutionnelle coûte moins cher que le recul politique.
- Deuxième levier : convertir la part de dette française détenue par la BCE en dette perpétuelle à taux zéro. La BCE détient environ 800 milliards d'euros d'obligations françaises. Ces obligations génèrent des intérêts que la France paie à la BCE, qui les reverse à la Banque de France, qui les reverse à l'État : un circuit comptable sans logique économique. La conversion supprime entre 15 et 20 milliards d'euros de charge annuelle, soit l'équivalent du budget de la justice et de la culture réunis.
- Troisième levier : inscrire un plancher d'investissement public protégé dans la loi organique. Les dépenses d'investissement dans la transition écologique, les infrastructures et l'éducation ne peuvent pas être soumises aux règles de réduction du déficit. Ce plancher, fixé à 2 % du PIB, s'appliquerait unilatéralement en droit interne en attendant son adoption au niveau européen, où la règle d'or portée conjointement par la France et l'Allemagne depuis 2018 attend encore.

La contrepartie est réelle : ces instruments ne fonctionnent que si la France maintient une trajectoire crédible sur ses dépenses de fonctionnement. Le TPI et la dette perpétuelle sont des boucliers pour l'investissement stratégique, pas pour le déficit structurel courant.

Conditionner les aides publiques aux entreprises

Avant d'augmenter les recettes, il faut regarder les dépenses. La commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises, présidée par Olivier Rietmann et rapportée par Fabien Gay, a rendu son rapport le 8 juillet 2025 après cinq mois de travaux, 58 auditions et l'audition de 33 dirigeants de grands groupes. Ses conclusions ont été adoptées à l'unanimité, par des sénateurs de tous les groupes politiques.

Le constat est double. D'abord un montant : les aides publiques aux entreprises au sens large représentent au moins 211 milliards d'euros en 2023, dont 108 milliards correspondant à des aides au sens strict, répartis entre plus de 2 200 dispositifs. La commission précise elle-même qu'il s'agit d'un ordre de grandeur et non d'une estimation fine, faute de données consolidées disponibles. Le périmètre retenu inclut les subventions de l'État, les aides versées par Bpifrance, les dépenses fiscales et les allègements de cotisations sociales.

Ensuite un aveu : aucune administration n'est aujourd'hui capable de fournir ce chiffre. Les sénateurs ont dû le reconstituer avec l'aide de spécialistes de la donnée, à partir de jeux de données transmis par le ministère de l'Économie. Le premier budget de l'État n'est pas connu de l'État lui-même. Le rapport conclut que ces aides ne sont ni lisibles, ni suffisamment conditionnées, ni correctement évaluées, et formule vingt-six recommandations autour de quatre chantiers : transparence, rationalisation, responsabilisation, évaluation.

Notre position reprend ces recommandations et les rend contraignantes. Registre public des aides perçues par entreprise, mis en regard du chiffre d'affaires, du bénéfice net, des dividendes versés et des effectifs, en commençant par les entreprises du CAC 40 puis en l'étendant à celles de plus de 1 000 salariés. Évaluation obligatoire de toute dépense fiscale dépassant 50 millions d'euros par an, avec extinction automatique des dispositifs dont l'efficacité n'est pas démontrée. Remboursement des aides en cas de délocalisation dans les deux ans suivant leur versement. Exclusion des aides du résultat distribuable, afin qu'elles ne puissent pas être transformées en dividendes.

Il ne s'agit pas de supprimer le soutien public aux entreprises, qui bénéficie largement aux PME et aux filières stratégiques. Il s'agit d'exiger que l'argent public produise ce pour quoi il est versé. Le rendement attendu d'une conditionnalité effective, par extinction des dispositifs inefficaces et récupération des aides détournées de leur objet, est estimé entre 15 et 20 milliards d'euros par an à horizon cinq ans.

Séparation entre banque de dépôt et banque d'investissement

La France a tenté une loi de séparation bancaire en 2013. Moins de 1 % des activités ont été concernées après le lobbying bancaire, parce que le périmètre avait été négocié avec les banques plutôt que défini par le régulateur. L'objectif cette fois est une séparation effective, en trois étapes sur cinq ans.

Les avantages attendus sont documentés et mesurables.

- **Pour les déposants** : leurs économies ne peuvent plus servir de coussin implicite aux activités spéculatives, ce qui supprime la garantie implicite de l'État aux pertes de marché et met fin à la privatisation des profits et la socialisation des pertes que 2008 a illustrée.
- **Pour l'économie réelle** : les banques de dépôt séparées, libérées de la pression de rentabilité des activités de marché, retrouvent une incitation structurelle à financer les PME, l'investissement industriel et la transition énergétique plutôt que les produits dérivés.

- **Pour les finances publiques** : la fin de la garantie implicite réduit l'aléa moral et le risque de renflouement public en cas de crise, évalué par le FMI à une subvention implicite de 150 à 300 milliards d'euros par an pour les grandes banques européennes.
- **Pour la stabilité financière** : la contagion entre activités de dépôt et activités spéculatives, principal vecteur de propagation des crises depuis 2008, est structurellement réduite.

Première étape : séparation comptable et de reporting stricte, avec des définitions fixées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sur des critères objectifs, type de contrepartie, nature de l'instrument, durée de détention, gravées dans la loi et non modifiables par décret.

Deuxième étape: séparation de gouvernance, conseils d'administration et directions générales distincts pour les entités de dépôt et d'investissement.

Troisième étape : séparation juridique complète, conditionnée à la démonstration que les deux étapes précédentes n'ont pas dégradé les ratios prudentiels ni renchéri le crédit aux entreprises, et suspendue si aucun pays européen comparable ne s'engage dans la même direction d'ici son échéance.

Les modalités pourront être négociées autour de trois gages concrets : neutralité fiscale de la scission, aucune imposition sur les plus-values latentes ni droits de mutation lors de la séparation juridique ; accès au refinancement garanti, les deux entités conservent un accès symétrique aux facilités de la Banque de France pendant toute la transition ; calendrier contractualisé, conventions signées avec l'ACPR plutôt que dates imposées unilatéralement, avec jalons vérifiables et pénalités en cas de retard. Les banques acceptent les contraintes quand elles sont prévisibles. La certitude juridique est le meilleur gage que nous puissions leur offrir.

La séparation doit s'accompagner d'un renforcement parallèle de la supervision des acteurs financiers non bancaires, fonds, assureurs, fintech, pour éviter que le risque se déplace sans disparaître. Cette réforme sera ensuite portée à l'agenda européen pour.

Crédit mutuel territorial entre entreprises

Expérimenter les monnaies complémentaires inter-entreprises sur le modèle du WIR suisse, créé en 1934 et utilisé aujourd'hui par 60 000 PME pour 1,5 à 2 milliards de francs d'échanges annuels. Le principe : un système de crédit mutuel entre entreprises d'un même bassin économique, permettant de maintenir un circuit de liquidité indépendant du crédit bancaire classique, particulièrement utile en période de resserrement du crédit. Juridiquement encadré par la directive européenne sur la monnaie électronique, ce dispositif serait expérimenté dans dix bassins économiques pilotes avec le soutien des chambres de commerce et une garantie d'amorçage de la BPI. Les études sur le WIR montrent un effet contra-cyclique documenté : les échanges augmentent précisément quand le crédit bancaire se resserre, ce qui en fait un stabilisateur automatique pour les PME sans coût budgétaire direct pour l'État.

Finance et fiscalité Taxer le capital

Le capital est aujourd'hui moins taxé que le travail en France. C'est le cœur du mécanisme décrit par Piketty : quand le rendement du capital dépasse structurellement la croissance économique, les inégalités s'accroissent mécaniquement. Les Français versent près de 50 % de leurs revenus en impôts et cotisations, alors que les milliardaires y contribueraient à hauteur de 27 %. La raison est documentée par Zucman : les milliardaires perçoivent

principalement des dividendes qui transitent par des sociétés holdings et échappent ainsi à l'imposition sur le revenu.

1. Réintroduction de l'ISF élargi au capital financier.

Rétablissement de l'impôt sur la fortune dans sa version antérieure à 2017, incluant le capital financier délibérément exclu par la réforme Macron. L'IFI actuel ne taxe que l'immobilier, laissant hors d'atteinte les participations financières qui constituent l'essentiel du patrimoine des très grandes fortunes. Rendement estimé : 10 milliards d'euros par an.

2. Taxe Zucman : un impôt plancher sur les très hauts patrimoines.

Le principe est simple : s'assurer que les 1 800 foyers fiscaux dont le patrimoine dépasse 100 millions d'euros contribuent chaque année au moins à hauteur de 2 % de leur fortune. Ce n'est pas un impôt supplémentaire pour ceux qui paient déjà leur part : c'est un plancher pour ceux qui ne la paient pas. Pour un centmillionnaire dont les impôts actuels représentent 0,5 % de son patrimoine, la taxe s'élève à 1,5 % supplémentaire pour atteindre le seuil de 2 %. L'assiette est le patrimoine net total, immobilier, financier, participations dans des sociétés holdings incluses, pour fermer la principale voie d'évitement.

Rendement estimé : les travaux de Gabriel Zucman situent le potentiel brut entre 15 et 25 milliards d'euros par an. Après prise en compte des réponses comportementales, exil fiscal, restructurations patrimoniales et optimisation, les estimations prudentes retiennent une fourchette de 10 à 15 milliards d'euros par an en France. C'est cette fourchette basse qui est retenue dans le plan de financement, afin que le programme reste finançable même dans l'hypothèse la moins favorable.

Quatre verrous techniques indispensables, inspirés du "2026 Billionaire Tax Act" soumis au vote populaire en Californie en novembre 2026, qui cible les mêmes mécanismes d'évitement. Interdiction des transferts de patrimoine aux enfants et des ventes à prix inférieur au marché pour réduire l'assiette. Exclusion des trusts et structures équivalentes du périmètre d'exonération. Paiement étalé sur cinq annuités pour résoudre le problème de liquidité des actifs non cotés, sur le modèle californien, ou dation en paiement par transfert de titres au Trésor, mécanisme proposé par Zucman lui-même. Exit tax renforcée : tout contribuable qui transfère son domicile fiscal hors de France est imposé sur ses plus-values latentes au moment du départ, avec extension du délai de suivi à quinze ans.

La coalition France-Espagne-Italie est un préalable indispensable : ces trois pays concentrent 347 des 537 milliardaires européens. Sans coordination, l'espace de fuite intra-européen reste ouvert. Avec elle, l'exil fiscal devient coûteux, compliqué et économiquement peu rationnel. Le modèle existe : la taxe minimale de 15 % sur les entreprises, adoptée par 140 pays en 2021, a démontré qu'une coordination internationale sur la fiscalité du capital est possible quand la volonté politique est là.

Fiscalité des successions, financer l'égalité des chances

La transmission du patrimoine est le principal mécanisme de reproduction des inégalités entre générations : la part du patrimoine d'origine héritée représente plus de la moitié de la richesse privée française, contre un tiers dans les années 1970. Quatre piliers.

Relèvement de l'abattement à 200 000 euros par enfant : avec deux enfants, une succession de 400 000 euros est totalement exonérée, protégeant la grande majorité des héritages ordinaires y compris une résidence principale en zone tendue.

Exonération totale des actifs professionnels et agricoles transmis en activité, sous conditions : maintien de l'activité cinq ans, exercice effectif d'une direction, actifs exclusivement opérationnels. Les outils de travail ne sont pas taxés. Les montages patrimoniaux qui utilisent l'entreprise comme enveloppe d'optimisation le sont.

Progressivité renforcée à partir de 2 millions d'euros, avec un taux de 45 % au-delà. La réforme ne touche pas les successions intermédiaires elle cible explicitement les très grands patrimoines.

Réforme de l'assurance-vie : les contrats dont la valeur de rachat dépasse 500 000 euros sont réintégrés dans l'assiette successorale de droit commun. En dessous, le régime actuel est maintenu pour préserver l'assurance-vie comme outil d'épargne des classes moyennes.

Deux mesures d'accompagnement pour fermer les portes de sortie : réduction du délai de rappel des donations de quinze à dix ans, et renforcement des conventions fiscales anti-abus sur les structures d'expatriation patrimoniale. L'objectif n'est pas confiscatoire : c'est de faire contribuer les transmissions exceptionnelles plutôt que les héritages ordinaires.

Réforme du Pacte Dutreil, protéger les PME, mettre fin aux optimisations des grandes fortunes

Le Pacte Dutreil est justifié pour les PME familiales : sans exonération partielle, des entreprises saines seraient contraintes à la vente pour payer les droits de succession. Mais l'absence de plafond en fait aussi un instrument d'optimisation pour les grandes fortunes. Le taux moyen d'imposition sous Dutreil est de 8 % contre 34 % en droit commun, sans distinction entre une boulangerie et un groupe industriel de 500 millions.

Trois tranches, sur le modèle allemand et britannique. Exonération totale jusqu'à 15 millions d'euros. Exonération dégressive de 75 % à 25 % entre 15 et 100 millions. Exonération supprimée au-delà de 100 millions, les groupes de cette taille n'ont pas besoin d'une subvention publique pour organiser leur transmission. Dans tous les cas : maintien de l'emploi cinq ans, direction effective, actifs exclusivement professionnels, exclusion de la trésorerie excédentaire et des montages de type Family Buy-Out.

Réorienter BPI France vers l'industrie plutôt que vers les fonds

Bpifrance a été créée en 2012 pour financer les entreprises que les banques privées ne financent pas. Une part croissante de son activité consiste aujourd'hui non pas à investir directement, mais à souscrire dans des fonds privés qui, eux, choisissent les entreprises. C'est l'activité dite de fonds de fonds.

Les ordres de grandeur sont significatifs : 21,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion, plus de 650 fonds investis, 220 sociétés de gestion partenaires. Entre 2013 et 2023, la banque publique a investi 5,9 milliards en fonds de fonds contre 4,6 milliards en direct. L'intermédiation dépasse désormais l'investissement direct. La commission d'enquête parlementaire du 15 juin 2026 qualifie sa doctrine d'intervention de déficiente et relève une absence totale de pilotage de cette activité.

Le problème est structurel. Lorsque l'argent public transite par des fonds privés, il en épouse la logique : rendement attendu sur cinq à sept ans, sortie par revente, arbitrage permanent

entre valorisation financière et investissement productif. Cette logique convient au capital-risque numérique. Elle est inadaptée à la réindustrialisation, qui exige des horizons de dix à vingt ans et une tolérance aux premières années déficitaires. Une usine de batteries ne correspond pas aux critères de sortie d'un fonds à sept ans.

Le lancement en juin 2026 du fonds Blue Sea illustre la dérive : ce véhicule de 4 à 5 milliards vise explicitement à attirer des fonds souverains du Moyen-Orient et des fonds de pension nord-américains au capital d'entreprises françaises. La banque publique organise l'entrée de capitaux extra-européens dans le tissu productif national, au nom de la souveraineté économique.

Notre position. Extinction progressive de l'activité de fonds de fonds sur cinq ans, sauf pour l'amorçage technologique où la défaillance de marché est avérée. Les 1,5 milliard d'euros annuels ainsi libérés sont réorientés vers trois usages : la prise de participation directe et durable dans les cinq filières stratégiques, sans horizon de sortie prédéfini ; le prêt à taux bonifié sur quinze ans pour les PME industrielles qui relocalisent ; un fonds de reprise permettant d'intervenir lorsqu'une entreprise viable est menacée de démantèlement, avec droit de préemption des salariés.

Refonder la justice commerciale

Les tribunaux de commerce décident chaque année du sort de dizaines de milliers d'entreprises. Leurs juges consulaires, élus par leurs pairs, apportent une connaissance concrète de la vie des affaires que la magistrature professionnelle n'a pas toujours. Mais le risque de conflit d'intérêts est structurel : en mai 2026, quatre-vingt-sept requêtes en récusation ont été déposées contre le président du Tribunal des activités économiques de Paris, sur fond de soupçons de connivence dans les dossiers Orpéa, H2O et Bio c'Bon.

Second problème, le biais liquidatif. Lorsqu'une offre de reprise se présente, le prix offert aux créanciers pèse plus lourd que le maintien de l'activité. Un fonds de retournement l'emporte sur un projet coopératif, même quand son modèle repose sur le démantèlement des actifs.

Nous proposons quatre réformes. L'échevinage d'abord : un magistrat professionnel préside, deux juges consulaires siègent. Ce modèle fonctionne depuis 1877 dans les chambres commerciales d'Alsace-Moselle, et le Sénat lui-même constate que ces juridictions échevinées fonctionnent bien. La prévention effective des conflits d'intérêts ensuite : déclaration publique annualisée, déport automatique, rotation obligatoire des mandataires de justice. L'inversion des critères enfin : le code de commerce doit consacrer la primauté du maintien de l'activité sur l'apurement du passif, toute décision moins-disante en emplois devant être spécialement motivée.

La quatrième réforme est un droit de préemption réel des salariés. Le dispositif issu de la loi Hamon de 2014 se limite à une information deux mois avant cession et ne s'applique pas en procédure collective. Nous le transformons : accès complet aux comptes dès l'ouverture de la procédure, six mois pour constituer une offre, expertise financée sur fonds publics, droit de préférence à offre équivalente. La loi italienne Marcora, en vigueur depuis 1985, permet aux salariés de mobiliser leurs indemnités de chômage comme apport en capital ; les entreprises ainsi reprises survivent mieux à cinq ans que les créations classiques. Nous transposons ce dispositif avec un fonds de reprise coopérative doté de 500 millions d'euros par an. Transformer une liquidation en reprise coûte moins cher que d'indemniser le chômage qu'elle produit.

Protéger l'appareil productif des fonds prédateurs

La commission d'enquête parlementaire sur la prédation des capacités productives françaises, rapportée par Aurélie Trouvé, a rendu ses conclusions le 15 juin 2026. Elle formule quarante recommandations dont la première énonce que la libre circulation des capitaux ne peut plus être l'alpha et l'oméga de la politique économique française. Ce constat, porté par des députés de tous les groupes, fonde nos propositions.

Toutes les opérations de capital-investissement ne sont pas prédatrices. Un fonds qui apporte des capitaux propres, accompagne une entreprise et sort après sept ans en ayant créé de la valeur remplit une fonction utile. Nous distinguons donc les pratiques à interdire des opérations à encadrer.

- **Trois pratiques à proscrire.** Les montages à effet de levier où la dette d'acquisition est portée par l'entreprise achetée, avec un plafond légal calibré sur l'excédent brut d'exploitation. Les remontées de trésorerie qui vident l'entreprise de ses réserves, avec interdiction de toute distribution excédant le résultat courant pendant trois ans après une prise de contrôle. Les financements dilutifs de type OCABSA, qui écrasent l'actionnariat historique des petites sociétés cotées, interdits hors procédure collective.
- **Un contrôle élargi des investissements étrangers.** Seuil de déclenchement abaissé à 10 % du capital pour les entreprises de plus de 250 salariés, extension aux filières agroalimentaires, pharmaceutiques et énergétiques, transparence sur les bénéficiaires effectifs finaux. Le contrôle porte sur l'origine et la nature du capital, non sur la nationalité de l'investisseur.
- **Des engagements opposables.** Maintien de l'emploi et des sites sur cinq ans, effort de recherche préservé, interdiction de transfert de brevets hors d'Europe. Le manquement entraîne restitution des aides publiques, amende proportionnelle au chiffre d'affaires et droit de reprise par l'État. La liquidation de Novasco montre que l'action judiciaire intervient aujourd'hui trop tard, une fois l'outil industriel détruit.
- **Un droit de préemption des salariés.** Avant toute cession ou liquidation d'une entreprise viable, six mois et un accès aux comptes pour formuler une offre, avec accompagnement de la banque publique et garantie sur l'emprunt. L'Italie applique ce mécanisme depuis 1985 : les entreprises ainsi reprises survivent mieux à cinq ans que les créations classiques.
- **Une fiscalité qui cesse de subventionner la prédation.** Plafonnement de la déductibilité des intérêts d'emprunt pour les rachats à effet de levier, alignement du carried interest sur le droit commun. Ces deux mesures figurent parmi les recommandations du rapport parlementaire.

Taxe sur les transactions financières, pas l'investissement

La TTF française taxe les achats d'actions à 0,3 % mais exonère les transactions à haute fréquence et les produits dérivés. C'est l'inverse de ce qui devrait être taxé : l'investissement de long terme supporte la taxe, la spéculation algorithmique en est dispensée. Trois ajustements séquencés, sans création d'un nouvel impôt. Immédiatement : étendre la TTF aux transactions à haute fréquence à 0,01 % par transaction, taux infime pour un investisseur normal, dissuasif pour le trading algorithmique qui tire sa rentabilité de volumes massifs à marges infimes. Dans un second temps : abaisser le seuil de capitalisation d'un milliard à 500 millions d'euros avec une montée en charge progressive sur deux ans. Conditionné à la coordination européenne : étendre aux produits dérivés, en particulier les credit default swaps utilisés pour spéculer contre la dette souveraine, cette extension introduite en France seule

comporterait un risque de migration des contrats vers d'autres places. L'argument de désertification de Paris est surestimé : le Royaume-Uni applique une taxe à 0,5 % sur les actions depuis trois siècles sans que la City n'en ait souffert. Rendement estimé des deux premiers ajustements en France seule : 3 à 4 milliards d'euros supplémentaires par an.

Alléger les impôts de production

Les impôts de production, CVAE, C3S, CFE, TFPB industrielle, pèsent sur les entreprises indépendamment de leur résultat. Ils taxent le fait de produire, pas le profit. Un fabricant de meubles en Franche-Comté paie la C3S sur son chiffre d'affaires même s'il est en perte. Son concurrent allemand ne paie pas d'équivalent. C'est une des raisons structurelles du désavantage compétitif français dans l'industrie.

La réduction ciblée de ces impôts sur les secteurs industriels et les PME, pas sur les grands groupes de services financiers, est une mesure de compétitivité réelle, pas une faveur au capital mais pour accompagner la réindustrialisation.

Permettre l'avancer des réformes:

En 1983, Mitterrand a dû faire demi-tour face aux marchés. Il agissait seul, sans contrôle des capitaux, dans un système de changes fixes avec des déséquilibres macroéconomiques préexistants. Il n'y avait pas de filet de sécurité institutionnel. En 2012, Draghi a stoppé la crise des dettes souveraines avec trois mots, « whatever it takes », sans dépenser un euro. Il disposait de la puissance de la BCE et annonçait des rachats potentiellement illimités. La crédibilité institutionnelle est le meilleur bouclier contre la spéculation.

La leçon n'est pas qu'on ne peut pas réformer. C'est qu'on ne peut pas réformer seul, sans préparation et sans doctrine monétaire. Ce programme en tire quatre conditions préalables :

Cette leçon en comporte une seconde, plus technique, que le programme doit intégrer. En 1981-1983, la France a fait face à une crise de balance des paiements : la relance dans une économie ouverte avec des déséquilibres macroéconomiques préexistants a produit un déficit commercial et une pression sur le franc que la coordination européenne aurait pu absorber. La leçon complète est donc triple : on ne peut pas réformer seul ; on ne peut pas réformer sans doctrine monétaire ; et on ne peut pas réformer sans politique industrielle qui ancre la demande dans la production nationale plutôt que dans les importations. C'est pourquoi les propositions sur la réindustrialisation et la préférence européenne ne sont pas des compléments optionnels : ce sont des conditions de cohérence macroéconomique du programme.

- Activer le TPI de la BCE avant toute réforme fiscale ou bancaire majeure : engagement crédible, filet institutionnel.
- Constituer la coalition France-Espagne-Italie avant d'annoncer les réformes. La taxe Zucman et l'harmonisation de l'IS engagées à l'échelle de cette coalition rendent la fuite prohibitive. Les marchés attaquent les pays isolés, pas les blocs.
- Séquencer les réformes : commencer par les moins attaquables (ISF, séparation bancaire, PAC) pour asseoir la légitimité démocratique avant les réformes monétaires. Pour les réformes strictement nationales, l'échange automatique d'informations fiscales entre États européens, opérationnel depuis 2017, limite substantiellement le risque de délocalisation des grandes fortunes.
- Communiquer massivement sur la stabilité de l'euro et les mécanismes de protection. Une opinion publique informée est le meilleur rempart contre la panique des marchés.

La capacité d'exécution de l'État, condition préalable à toutes les réformes

Aucune des réformes proposées dans ce programme ne peut réussir si l'État qui doit les mettre en œuvre n'en a pas la capacité. C'est la leçon la plus constamment ignorée des programmes politiques français, et la principale raison pour laquelle des réformes techniquement justes produisent des résultats décevants ou inverses à leurs objectifs.

- **Reconstruction des compétences internes.** Revalorisation salariale des corps techniques, ingénieurs, économistes, juristes, auditeurs, pour les ramener à parité avec le secteur privé. Fin du recours aux cabinets de conseil privés pour toute mission de définition de politique publique ou de pilotage de réforme : ce recours, documenté à près d'un milliard d'euros par an par le Sénat en 2022, a atrophié les compétences internes et transféré la mémoire institutionnelle de l'État vers des entités privées sans obligation de continuité. Les économies dégagées, 600 à 700 millions par an, sont réaffectées au recrutement et à la revalorisation des corps techniques.
- **Organisation par chantier, pas par ministère.** Chaque réforme majeure est pilotée par une équipe projet interministérielle dédiée, avec un directeur de projet nommé personnellement responsable devant le Premier ministre, des objectifs mesurables, un calendrier de jalons trimestriels et une clause de révision annuelle. La transversalité est la condition du succès : la rénovation thermique implique le logement, l'énergie, la formation professionnelle, la fiscalité et les collectivités locales. Un pilotage ministériel cloisonné la condamne.
- **Évaluation continue et indépendante.** Création d'un Conseil national d'évaluation des politiques publiques, composé d'économistes, de représentants de la société civile et d'auditeurs indépendants, avec pouvoir de publication de rapports d'évaluation annuels opposables. Chaque réforme fait l'objet d'un rapport d'évaluation à 12, 36 et 60 mois, rendu public et soumis au vote du Parlement. Les réformes dont les évaluations à 36 mois montrent des résultats inverses aux objectifs sont suspendues ou révisées, pas défendues pour des raisons politiques.
- **Transparence systématique.** Publication trimestrielle des indicateurs de suivi de chaque réforme sur une plateforme publique accessible à tous. Budget participatif sur l'affectation de 1 % des crédits discrétionnaires de chaque ministère. Droit de saisine citoyenne du Conseil d'évaluation pour toute politique publique ayant fait l'objet d'une pétition de 100 000 signatures. Les données de suivi sont ouvertes en format exploitable, pas publiées en PDF illisibles.

VIII. Services publics, reconstruire le commun

Les services publics ne sont pas un coût. Ils sont l'investissement collectif qui permet à chaque citoyen de vivre, apprendre, se soigner, se déplacer et créer dignement. Deux décennies d'austérité ont produit des déserts médicaux, des hôpitaux en crise, des universités sous-financées, des laboratoires qui perdent leurs meilleurs scientifiques. Sous-investir dans les services publics coûte plus cher à long terme qu'y investir.

Santé, reconstruire la médecine publique

La France consacre environ 11 % de son PIB à la santé, mais la part publique a diminué pendant vingt ans. Le résultat : 6 millions de Français sans médecin traitant, 20 000 communes en désert médical, des urgences qui ferment la nuit, des soignants épuisés qui

partent. C'est l'effondrement lent et documenté d'un système qui était l'un des meilleurs du monde.

- Plan d'urgence : 1 000 euros supplémentaires par habitant et par an dans la santé publique d'ici 2030, soit environ 67 milliards d'euros par an supplémentaires. Fin de la tarification à l'acte qui pousse les hôpitaux à fonctionner comme des entreprises et à privilégier les actes rentables sur la prévention. Revalorisation salariale substantielle du personnel soignant dont les salaires sont parmi les plus bas d'Europe occidentale pour un niveau de qualification équivalent.
- Lutte contre les déserts médicaux : conventionnement sélectif pour orienter l'installation des médecins vers les zones sous-dotées, création de 3 000 maisons de santé pluridisciplinaires publiques financées par l'État, service de santé scolaire renforcé avec un infirmier par établissement. Un euro investi en prévention économise sept euros de soins curatifs.
- Santé mentale, grande oubliée du système de soin. Un Français sur cinq souffre d'un trouble mental au cours de sa vie. La psychiatrie publique est sinistrée : manque de lits, de psychiatres, de psychologues accessibles sans reste à charge prohibitif. Un plan décennal de reconstruction de la psychiatrie publique et le remboursement à 100 % des consultations de psychologue sont des priorités.

Sécurité sociale, rendre son indépendance aux travailleurs

La Sécurité sociale a été créée en 1945 comme une institution des travailleurs, gérée par eux, pour eux. Elle s'est progressivement transformée en annexe de l'État. L'interventionnisme de l'État dans sa gestion a souvent été toxique : ponctions sur les réserves, nominations politiques à la tête des caisses, réformes imposées sans négociation avec les partenaires sociaux, instrumentalisation des déficits pour justifier des coupes. Il faut lui rendre son indépendance.

Le modèle alsacien-mosellan montre que cette autonomie est possible et produit de meilleurs résultats. Le régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle, hérité du droit local maintenu depuis 1919, offre aux assurés une couverture supérieure au régime général : remboursement à 90 % des frais de santé contre 70 % pour le reste de la France, gestion paritaire entre employeurs et salariés sans intervention directe de l'État, excédents structurels réguliers qui démontrent la viabilité d'une gestion autonome responsable. Ce régime est systématiquement attaqué par les gouvernements successifs au nom de l'uniformisation, et systématiquement défendu par les Alsaciens-Mosellans qui en mesurent concrètement les bénéfices.

La gouvernance paritaire réelle est la solution : représentants élus des assurés et des employeurs, autonomie de gestion des réserves, transparence totale sur les flux financiers entre l'État et les caisses. La Sécurité sociale n'est pas une agence de l'État. C'est une institution de la société civile.

Retraites, défendre le système par répartition

La réforme des retraites de 2023, passée en force par le 49-3 malgré une opposition massive, reposait sur un postulat présenté comme une évidence mathématique : le système par répartition serait en déficit structurel et la seule solution serait de travailler plus longtemps. C'est une présentation incomplète des options disponibles.

Le déficit projeté du système de retraites est d'environ 10 milliards d'euros à horizon 2030 selon le Conseil d'orientation des retraites. Ce montant est parfaitement soluble sans toucher à l'âge de départ : une légère hausse des cotisations patronales et salariales, ou l'assujettissement aux cotisations retraites des revenus financiers qui en sont aujourd'hui exemptés, suffirait à le combler. Ce sont des choix politiques, pas des nécessités comptables.

La véritable intention de cette réforme était ailleurs. En repoussant l'âge de départ et en fragilisant la lisibilité du système, le gouvernement ouvrait la voie au développement de la retraite par capitalisation, c'est-à-dire à la privatisation progressive d'un système solidaire au profit des fonds de pension. C'est le modèle anglo-saxon que ses partisans admirent. C'est aussi le modèle qui a produit des millions de retraités pauvres en Grande-Bretagne et aux États-Unis quand les marchés se sont effondrés.

La retraite à 60 ans avec une pension digne, financée par la solidarité collective, est non seulement défendable, c'est la seule réponse cohérente à une vie de travail dans un système qui n'a pas su créer assez d'emplois pour tous.

Éducation, reconstruire l'ascenseur social

L'école publique française est le premier ascenseur social que nous ayons jamais construit. Il s'est grippé. La France est l'un des pays de l'OCDE où l'origine sociale détermine le plus fortement le destin scolaire. Un enfant de cadre supérieur a cinq fois plus de chances d'obtenir un bac général qu'un enfant d'ouvrier. Ce n'est pas une fatalité : c'est le résultat de choix budgétaires et pédagogiques.

Réduction des effectifs par classe : maximum 20 élèves en primaire dans les zones prioritaires, 25 partout ailleurs. Revalorisation salariale des enseignants à la hauteur de leur qualification : la France rémunère ses professeurs 15 % sous la moyenne OCDE en début de carrière. Soutien prioritaire aux établissements défavorisés : plus de moyens là où les besoins sont les plus grands.

Formation professionnelle : massifier l'investissement dans les métiers de la transition. Des centaines de milliers d'emplois restent non pourvus dans la rénovation thermique, les énergies renouvelables, le soin aux personnes, l'agriculture agro-écologique, la maintenance ferroviaire. Un grand plan national de formation de 150 000 personnes par an dans ces métiers, avec des parcours courts et certifiants accessibles sans condition de diplôme préalable.

Le financement public de l'enseignement privé, une inégalité organisée

La loi Debré de 1959 a instauré un principe : l'État finance les établissements privés sous contrat en échange d'engagements précis, dispenser un enseignement conforme aux programmes publics et garantir l'égal accès de tous les élèves sans distinction d'origine. Soixante-cinq ans plus tard, la première moitié du contrat est respectée. La seconde ne l'est pas.

Les chiffres sont documentés par le rapport parlementaire Vannier-Weissberg d'avril 2024. Les moyens publics alloués à l'enseignement privé sous contrat s'élèvent à 9,04 milliards d'euros en 2024 au titre du seul budget de l'État, un total que les rapporteurs estiment entre 10 et 12 milliards d'euros par an en intégrant les contributions des collectivités territoriales. Ces établissements scolarisent 17 % des élèves français, soit deux millions d'enfants, et sont financés à au moins 75 % par la puissance publique. Premier constat du rapport : aucune administration n'est aujourd'hui en mesure de fournir un montant consolidé de cette dépense. L'État ne sait pas précisément ce qu'il dépense.

Le second constat est plus grave. La Cour des comptes, dans son rapport de juin 2023, documente le recul continu de la mixité sociale dans ces établissements. Entre 2000 et 2021, la part des élèves issus de familles très favorisées y est passée de 26,4 % à 40,2 %. Les élèves de familles favorisées et très favorisées y sont désormais majoritaires, à 55,4 % des effectifs, tandis que la proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs y est deux fois moindre que

dans le public et que la part des boursiers a fortement baissé. Moins d'un établissement privé sur cinq dispose d'une capacité d'accueil d'élèves en situation de handicap, contre les deux tiers des collèges en éducation prioritaire.

Le mécanisme est simple à comprendre. Le privé sous contrat sélectionne ses élèves sans contrainte de carte scolaire, ne subit pas l'obligation d'accueil de tous, et obtient donc de meilleurs résultats. Ces résultats attirent les familles informées et mobiles, ce qui concentre encore davantage les élèves en difficulté dans le public. L'argent public finance ainsi, sans contrepartie exigée, un séparatisme scolaire qui s'auto-entretient. Michel Debré lui-même avertissait en décembre 1959 qu'il n'était pas concevable que l'État participe à l'édification d'un système concurrent marquant la division de l'enseignement en France.

Notre position n'est pas de supprimer l'enseignement privé ni de remettre en cause la liberté d'enseignement, qui est un principe constitutionnel. Elle est de restaurer la réciprocité du contrat de 1959. Trois mesures. Premièrement, transparence intégrale : publication annuelle et consolidée de l'ensemble des financements publics perçus par chaque établissement, État et collectivités confondus. Deuxièmement, modulation des dotations selon un indicateur de mixité sociale calculé à partir de l'indice de position sociale : un établissement dont la composition sociale s'écarte durablement de la moyenne de son secteur de carte scolaire voit sa dotation réduite à proportion de l'écart. Troisièmement, obligation d'accueil des élèves en situation de handicap et contrôles pédagogiques et budgétaires réguliers, avec sanctions financières effectives en cas de manquement.

L'enjeu dépasse la question scolaire. Une République qui finance sur fonds publics la séparation de ses enfants selon leur origine sociale organise elle-même la fracture qu'elle prétend combattre. Chaque euro versé sans contrepartie de mixité est un euro qui affaiblit l'école publique, seul lieu où se construit encore une expérience commune de la nation.

Recherche, investir dans la connaissance

La France investit 2,2 % de son PIB dans la recherche et développement, contre 3,1 % en Allemagne et l'objectif européen de 3 %. Ce déficit se traduit par une fuite des cerveaux : chaque année, des milliers de chercheurs français quittent le pays pour des postes mieux rémunérés aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en Allemagne.

L'objectif est d'atteindre 3 % du PIB d'ici 2030, dont 1 % de recherche publique, soit environ 20 milliards d'euros supplémentaires par an. Revalorisation des carrières scientifiques : les doctorants et post-doctorants sont payés comme des stagiaires pour des travaux de niveau expert. Cette situation est inacceptable et contre-productive.

La recherche fondamentale doit être protégée : elle ne peut pas être entièrement orientée par des critères de rentabilité à court terme. Les grandes découvertes, internet, les vaccins ARNm, le GPS, sont issues de recherches fondamentales sans application commerciale immédiate. Le CNRS, l'INSERM, l'INRAE, le CEA doivent être renforcés, pas soumis à des logiques managériales qui tuent la recherche de long terme. Grands projets de recherche européens collaboratifs : spatial, fusion thermonucléaire, IA éthique et sobre, santé et génomique.

IX. En finir avec le chômage

Investir massivement dans les emplois de la transition

La rénovation thermique de 700 000 logements par an, le plan ferroviaire décennal, le déploiement des énergies renouvelables, la reconstruction des services de santé et de l'école dans les territoires abandonnés, la reforestation, la surveillance des rivières : ce sont des centaines de milliers d'emplois locaux, non délocalisables, dans chaque territoire. Chaque euro investi dans la rénovation thermique génère environ 2,5 euros d'activité économique. Ces emplois sont finançables par le plan BEI, l'ISF élargi, la taxe Zucman et la taxe Tobin. C'est de l'investissement avec un retour social et économique mesurable, pas de la dépense.

Généraliser la garantie d'emploi

Pour les personnes qui cherchent un emploi depuis longtemps et que le marché n'absorbe pas, en particulier dans les territoires sinistrés, nous proposons une garantie d'emploi : l'État devient employeur en dernier ressort dans des activités d'utilité collective. Entretien des espaces naturels, aide à domicile, accompagnement scolaire, animation territoriale, rénovation du patrimoine bâti. Ces emplois sont créés à la demande, là où les besoins existent, avec des mécanismes de suivi transparents et des perspectives de progression réelles.

Le modèle des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), en cours d'expérimentation depuis 2017 dans plusieurs dizaines de communes, a démontré que c'est faisable. Le coût moyen de création d'un emploi TZCLD est d'environ 18 000 euros par an, moins que le coût social d'un chômeur de longue durée estimé à 22 000 euros. Appliqué à l'ensemble des 700 000 chômeurs de longue durée en France, ce programme coûterait environ 12,6 milliards d'euros nets par an. La généralisation est la prochaine étape logique.

Partager les gains de l'automatisation par la réduction du temps de travail

Si les robots et les algorithmes absorbent une part croissante du travail humain, la question n'est pas de savoir si la productivité va augmenter, elle augmente. La question est de savoir qui en bénéficiera. La réduction progressive du temps de travail à 32 heures sur cinq ans, alignée sur les gains de productivité réels mesurés secteur par secteur. Ce n'est pas une charge imposée aux entreprises, c'est un mécanisme de partage des gains de productivité entre actionnaires et salariés. Le temps libéré ainsi est une richesse collective : temps pour la famille, la formation, la participation citoyenne, le bénévolat. La semaine de 40 heures imposée par Roosevelt dans les années 1930 répondait à la même logique face à l'industrialisation.

Former massivement aux métiers de demain

Des centaines de milliers d'emplois restent non pourvus dans la rénovation thermique, les énergies renouvelables, le soin aux personnes, l'agriculture agro-écologique, la maintenance ferroviaire. La formation professionnelle est le chaînon manquant entre les personnes qui cherchent un emploi et les besoins non satisfaits. Un grand plan national de formation de 150 000 personnes par an dans les métiers de la transition, financé par les entreprises et l'État, avec des parcours courts et certifiants accessibles sans condition de diplôme préalable.

Revalorisation du SMIC, rattraper le retard et soutenir la demande

En 2026, la France se place au 6e rang européen avec un SMIC de 1 823 euros brut mensuel, derrière le Luxembourg (2 704 euros), l'Irlande (2 391 euros), l'Allemagne (2 343 euros), les Pays-Bas (2 295 euros) et la Belgique (2 112 euros). L'écart avec nos voisins directs n'est pas une fatalité : il est le résultat de choix politiques. L'Allemagne, qui n'avait pas de salaire minimum légal avant 2015, l'a porté à 12,82 euros de l'heure en 2025, soit 2 221 euros mensuels, contre 11,88 euros de l'heure en France.

La proposition est une revalorisation progressive du SMIC à 1 600 euros nets sur cinq ans, avec indexation automatique renforcée sur l'inflation réelle et les gains de productivité. L'argument du chômage mécanique est contredit par la recherche : les études menées dans les pays pratiquant un salaire minimum montrent que sa hausse peut avoir des effets négatifs, nuls ou positifs sur l'emploi selon les situations, et les hausses du SMIC ont très peu d'impact inflationniste tout en gagnant en efficacité comme instrument de réduction des disparités salariales.

Deux conditions pour maximiser l'effet et minimiser les risques : montée en charge progressive sur cinq ans permettant aux entreprises d'absorber la hausse par les gains de productivité, et maintien des allègements de cotisations sociales pour les PME des secteurs exposés, financé par la suppression de niches fiscales bénéficiant aux grandes entreprises. Une revalorisation du SMIC n'est pas une dépense publique : c'est un transfert de revenu vers les ménages qui consomment l'intégralité de leurs revenus, soutenant ainsi la demande intérieure.

X. Énergie, logement et mobilité

Isolation massive et logement

La France compte 7,2 millions de passoires thermiques. Rénover 700 000 logements par an est simultanément une mesure sociale, économique et écologique : chaque euro investi génère 2,5 euros d'activité, réduit les factures des ménages modestes et crée des emplois non délocalisables. Financement en paliers selon les revenus, prêts à taux zéro remboursés sur les économies d'énergie, 150 000 artisans formés. Construction de 150 000 logements sociaux par an. Encadrement des loyers dans les zones tendues. Ce n'est pas de la dépense publique : c'est de l'investissement à retour mesurable, finançable par le plan BEI, la taxe Zucman et la taxe Tobin.

Deux contraintes à nommer honnêtement. Atteindre 700 000 rénovations par an suppose d'avoir formé les artisans et approvisionné les filières, ce qui prend trois à cinq ans. La transition crée par ailleurs de nouvelles dépendances en minerais stratégiques dont 98 % proviennent de Chine : la réponse passe par le recyclage européen, la diversification des approvisionnements et la sobriété dans la conception des équipements.

La transition complète prendra quinze à vingt ans. Les sociétés qui ont réussi des transformations comparables, le Danemark sur l'éolien, la France sur le nucléaire dans les années 1970, l'ont fait sur des décennies avec des priorités stables. La condition n'est pas l'urgence proclamée : c'est la constance dans l'exécution.

Reformer le marché de l'électricité

Le VNU corrige partiellement l'aberration de l'ARENH mais laisse intact le problème structurel : le prix de l'électricité française reste indexé sur le gaz européen. Trois mesures pour changer la donne. D'abord, étendre immédiatement le tarif réglementé de vente à l'ensemble des ménages et des PME, indexé sur le coût de production nucléaire français et non sur le prix spot européen, sans coût budgétaire puisque financé par la production d'EDF. Ensuite, créer une Autorité nationale de régulation du prix de l'électricité à mandat explicite de découplage du prix français du prix marginal européen pour la consommation intérieure. Enfin, porter à l'agenda européen, avec une coalition Espagne-Portugal-Belgique, la substitution de la règle du prix marginal par un prix moyen pondéré par les coûts de production : c'est la seule réforme qui résout le problème à la racine pour l'ensemble des consommateurs européens. En cas de blocage persistant, activer la clause de dérogation du règlement de 2024 pour les États membres dont le mix électrique est décarboné à plus de 70 %.

Faciliter la transition énergétique :

La transition énergétique ne peut pas être pilotée par une entreprise dont 70 % du capital est détenu par des investisseurs institutionnels étrangers dont l'horizon est le rendement trimestriel. TotalEnergies est une entreprise française dont les décisions d'investissement engagent la souveraineté énergétique nationale et les engagements climatiques de la France. La proposition est une prise de participation majoritaire de contrôle à 51 %, permet à l'État de fixer les orientations stratégiques sans supporter le coût d'une nationalisation à 100 %. L'objectif n'est pas de punir une entreprise mais de disposer d'un outil de pilotage de la transition : réorientation progressive des investissements vers les renouvelables, arrêt de tout nouveau projet d'exploration fossile, maintien des capacités de raffinage nécessaires à la sécurité d'approvisionnement pendant la transition. Une législation sur le devoir de pilotage

stratégique des filiales étrangères de l'entreprise nationalisée garantit que la réorientation ne peut pas être contournée par délocalisation des actifs rentables

Le financement de la prise de participation majoritaire à 51 % dans TotalEnergies repose sur deux instruments combinés. D'abord une taxe sur les superprofits fossiles prélevée pendant cinq ans sur les bénéfices excédant un rendement normal des capitaux engagés, générant entre 25 et 40 milliards selon les cours, faisant ainsi financer une partie de l'acquisition par les profits exceptionnels de l'entreprise elle-même. Ensuite une émission obligataire souveraine verte à long terme de 30 à 40 milliards, dont le service annuel est partiellement couvert par les dividendes que la participation majoritaire rapportera à l'État. Le coût net pour le contribuable dépend des cours du pétrole pendant la période de transition, mais reste structurellement limité : l'État acquiert un actif qui génère des revenus, pas une dépense sèche. À terme, la réorientation progressive des investissements de TotalEnergies vers les renouvelables augmentera la valeur de la participation publique dans une entreprise positionnée sur les énergies d'avenir plutôt qu'exposée au risque de dépréciation des actifs fossiles.

La condition politique de la transition

Toute transformation structurelle produit des perdants avant de produire des gagnants. La transition écologique détruira des emplois dans l'automobile thermique, certaines branches agricoles et les industries fossiles. Des régions entières subiront des chocs réels avant de bénéficier des investissements de reconversion. Ignorer cette réalité, c'est reproduire l'erreur des désindustrialisations des années 1980 : des mutations décidées en haut, subies en bas, sans accompagnement.

La règle est simple : les compensations doivent précéder les chocs, jamais les suivre. Fonds territorial de transition fléché sur les bassins d'emploi exposés avant les fermetures. Revenu de reconversion garanti à 90 % du salaire antérieur pendant toute la durée d'une formation certifiante dans un secteur en tension, plafonné à deux ans, financé par le fonds de transition et les cotisations des secteurs qui automatisent : ce n'est pas une allocation chômage déguisée, c'est un droit conditionné à un projet de reconversion validé avec garantie d'emploi à l'issue dans les filières prioritaires. Le CPF a échoué parce qu'il était sous-financé et mal contrôlé ; ce mécanisme s'en distingue par son niveau de remplacement, sa durée et son obligation de résultat. Tarification progressive de l'énergie protégeant les ménages modestes des hausses induites par la transition.

Mobilité durable

Les transports représentent 31 % des émissions françaises de CO₂, premier secteur émetteur. Le train est vingt fois moins émetteur que la voiture individuelle et trente fois moins que l'avion. Le fret ferroviaire consomme six fois moins d'énergie que le fret routier. Pourtant la France a abandonné ses petites lignes, laissé vieillir ses réseaux et misé pendant vingt ans sur l'autoroute et l'avion. Corriger cette erreur est simultanément une politique climatique, économique, sociale et d'aménagement du territoire.

Plan ferroviaire voyageurs, 3 milliards d'euros par an supplémentaires

La SNCF estime elle-même qu'il manque au minimum 1,5 milliard d'euros par an pour régénérer et moderniser le réseau. La voie à suivre : un plan décennal de 3 milliards d'euros par an supplémentaires : réouverture systématique des petites lignes fermées depuis 2000 en commençant par celles qui desservent des bassins de vie sans alternative, développement des RER métropolitains dans toutes les agglomérations de plus de 200 000 habitants, Lyon,

Bordeaux, Marseille, Lille, Toulouse méritent un réseau ferroviaire urbain dense. Pass ferroviaire à 49 euros par mois pour tous les jeunes de moins de 27 ans. Tarification sociale réglementée sur les trajets du quotidien.

La part du fret ferroviaire en France est tombée à 9 % du transport de marchandises, moitié moins qu'en Allemagne. Objectif : 18 % d'ici 2035. Voies de contournement des grandes villes pour le fret, centres de tri modernisés, redevance sur le transport de marchandises par poids lourds fléchée vers l'investissement ferroviaire. Aides à la conversion logistique pour les entreprises qui basculent du routier au ferroviaire. Fin de la concurrence déloyale du transport routier qui externalise ses coûts environnementaux et sociaux.

Garantir le service public ferroviaire universel

Une abrogation unilatérale du cadre européen n'est pas possible. La voie est ailleurs : utiliser tous les instruments juridiques disponibles pour soustraire l'ensemble du réseau à la logique commerciale. Quatre mesures concrètes. Étendre les conventions de service public à l'ensemble des Intercités et des TER, ce que le droit européen autorise et que l'Allemagne pratique sur la majorité de son réseau. Modifier les statuts de SNCF pour interdire toute cession de capital et imposer des critères de performance sociale plutôt que financière. Revoir la politique de péages pour que les opérateurs privés contribuent au coût réel de l'infrastructure dont ils bénéficient. Porter avec l'Espagne et l'Italie une révision du 4e paquet ferroviaire permettant aux États membres de définir un périmètre de service public soustrait à la concurrence.

Concessions autoroutières, reprendre le contrôle

Les concessions autoroutières arrivent à échéance entre 2031 et 2036. C'est une opportunité historique à ne pas rater. Non-renouvellement aux mêmes conditions : retour sous contrôle public ou PPP strictement encadrés avec recettes de péage fléchées vers le ferroviaire. Les Économistes atterrés ont documenté ce que la privatisation de 2005 a coûté : des dizaines de milliards de dividendes versés aux actionnaires pendant que les infrastructures se dégradaient. Ne pas reproduire cette erreur. Une redevance sur le fret routier, calculée en fonction du tonnage et de la distance, financerait directement le basculement modal vers le ferroviaire.

Mobilité urbaine, moins de voitures, plus d'alternatives

Dans les zones urbaines et périurbaines, la voiture individuelle thermique ne peut pas rester le mode de déplacement dominant. Tramways, bus à haut niveau de service avec couloirs dédiés, vélos en libre-service, zones piétonnes élargies, plans de mobilité d'entreprise obligatoires. La voiture ne doit plus être la seule option dans les villes, elle doit devenir le dernier recours. Cela suppose des investissements massifs dans les alternatives : chaque euro investi dans les transports en commun urbains génère entre 3 et 5 euros de retour économique en réduction de congestion, de pollution et d'accidents.

Les limites physiques des ressources nécessaires aux batteries électriques, lithium, cobalt, nickel, manganèse, ne permettent pas d'électrifier individuellement chaque voiture actuellement en circulation. La sobriété automobile en ville n'est pas un choix idéologique : c'est une contrainte physique assumée intelligemment.

Mobilité rurale, le véhicule partagé dans chaque commune

Pour les zones rurales et les petites communes où aucune alternative collective n'est viable économiquement : déploiement d'un service de véhicules électriques partagés dans toutes les communes, financé par les collectivités et l'État. Un ou plusieurs véhicules partagés dans chaque village, réservables via une application simple, pour les trajets qui ne peuvent pas être effectués autrement. Cette approche est entièrement incitative et non contraignante, il s'agit d'offrir une alternative attractive, pas d'interdire la voiture individuelle à ceux qui en ont besoin et qui vivent loin de tout.

Mobilité à la demande dans les zones peu denses : minibus électriques partagés à la demande, cofinancés par les régions et l'État, reliant les communes aux gares et aux pôles de services. Le transport à la demande algorithmique, qui optimise les trajets en temps réel, peut rendre viable un service de mobilité dans des zones où le bus traditionnel ne l'est pas.

XI. Agriculture, alimentation et souveraineté alimentaire

Nos agriculteurs nourrissent la France et une partie de l'Europe. Ils sont au cœur de la crise climatique, à la fois victimes des sécheresses, des inondations et des dérèglements, et acteurs d'une transition agro-écologique indispensable. Ils méritent mieux qu'une politique agricole qui les soumet à la concurrence déloyale mondiale tout en leur imposant des normes environnementales que leurs concurrents ne respectent pas.

Les revenus agricoles, la priorité absolue

Le revenu moyen d'un agriculteur français est inférieur au SMIC. C'est un scandale économique et moral dans un pays qui se targue de sa gastronomie. La cause principale n'est pas la PAC seule, c'est la structure des prix qui capture la valeur au profit de la grande distribution et de l'agro-industrie. La voie à suivre : une loi imposant des prix minimum garantis dans toutes les filières, en dessous desquels il est illégal d'acheter aux producteurs. Un médiateur agricole avec pouvoir de sanction effective. Et le relèvement du seuil de revenu garanti pour les agriculteurs en conversion via un fonds de transition financé à 100 % par l'État pendant trois ans.

Réformer la PAC radicalement

La PAC actuelle subventionne la surface, pas les pratiques. Elle récompense les grands propriétaires et pénalise les paysans qui veulent changer. Réforme radicale : aides conditionnées à des pratiques agro-écologiques vérifiables. Plafonnement des aides par exploitation pour mettre fin à la concentration. Soutien prioritaire aux petites et moyennes exploitations diversifiées. Objectif 30 % de surfaces en agriculture biologique d'ici 2035.

Quatre entreprises, Bayer-Monsanto, Corteva, Syngenta, BASF, contrôlent plus de 60 % du marché mondial des semences. Cette concentration menace directement la résilience de nos systèmes alimentaires. La voie à suivre : : financement public massif de la recherche sur les variétés paysannes et les semences libres de droits, reconnaissance juridique du droit des agriculteurs à reproduire leurs propres semences, et création d'une banque publique européenne de semences. La biodiversité cultivée est un bien commun, pas une marchandise brevetée.

L'élevage extensif et le pastoralisme sont des pratiques agro-écologiques à préserver et développer. L'élevage intensif industriel est à la fois une source majeure d'émissions, un producteur de souffrance animale, et un concurrent déloyal pour les éleveurs traditionnels. La réforme de la PAC doit primer l'élevage extensif, herbe, pâturage, races locales, et progressivement désavantager l'élevage hors-sol intensif. Ce n'est pas interdire la viande, c'est remettre son prix en cohérence avec son vrai coût environnemental.

Néonicotinoïdes et loi Duplomb, une position ferme

La position défendue ici est ferme : interdiction définitive et sans dérogation des néonicotinoïdes. Ces insecticides sont des poisons pour les abeilles et les insectes pollinisateurs dont dépend 75 % de notre alimentation. La loi Duplomb, adoptée en juillet 2025 et partiellement censurée par le Conseil constitutionnel, tentait de réintroduire ces substances sous dérogation. Une loi Duplomb 2 a été déposée en janvier 2026. Nous nous y opposons entièrement. La protection des pollinisateurs n'est pas une contrainte, c'est une condition de

survie de l'agriculture elle-même. Les alternatives agro-écologiques existent : rotations de cultures, lutte biologique, haies, plantes compagnes.

Circuits courts et souveraineté alimentaire

Un euro dépensé en alimentation locale génère deux fois plus d'activité économique territoriale qu'un euro dans l'agro-industrie mondialisée. La voie à suivre : : réservation de 50 % des commandes des cantines scolaires, hôpitaux et administrations à des producteurs locaux d'ici 2030. Création de 5 000 points de vente directs supplémentaires avec le concours des communes. TVA réduite à 0 % sur les produits bio vendus en circuit court. Refus de ratification de l'accord UE-Mercosur et clauses miroirs sociales et environnementales dans tous les accords commerciaux.

Verdissement, forêts et biodiversité

Verdissement des centres-villes : obligation d'arbres et de surfaces perméables dans tout projet de rénovation urbaine, débitumisation progressive, corridors de biodiversité. Un arbre en ville abaisse la température de 3 à 5 degrés dans son environnement immédiat. Programme national de reboisement de 50 000 hectares par an avec des essences diversifiées adaptées au climat futur. Fin des monocultures de résineux qui brûlent comme des torches. Gestion durable des forêts : coupes raisonnées, zones de vieillissement libre, protection des forêts anciennes irremplaçables. ONF renforcé, pas transformé en optimiseur de rendement.

XII. La 6e République, refonder la démocratie

La Ve République a concentré le pouvoir dans les mains d'un seul homme élu au suffrage universel direct. Elle a produit une défiance croissante envers les institutions et une abstention record, plus de 50 % aux législatives de 2022. Le Parlement est affaibli. Les contre-pouvoirs sont insuffisants. Et la concentration du pouvoir exécutif favorise les décisions brutales et mal concertées, comme la réforme des retraites passée au 49-3 en 2023 malgré une opposition massive. Il est temps de passer à autre chose.

La Ve République, une Constitution taillée pour un homme

La Ve République n'a pas été conçue pour être une démocratie parlementaire équilibrée. Elle a été rédigée en 1958 par et pour Charles de Gaulle, qui souhaitait un exécutif fort capable d'agir sans être entravé par un Parlement qu'il méprisait depuis sa mauvaise expérience sous la IVe République. La Constitution a été taillée sur mesure pour un régime présidentiel concentrant les pouvoirs dans les mains d'un seul homme : nomination du Premier ministre, dissolution de l'Assemblée, recours au referendum, et surtout l'article 16 permettant au président de s'arroger les pleins pouvoirs en cas de circonstances exceptionnelles. De Gaulle lui-même l'a utilisé pendant cinq mois en 1961, plus longtemps que nécessaire selon de nombreux juristes de l'époque.

La structure institutionnelle française se rapproche davantage des régimes présidentiels à tendance autoritaire que des démocraties parlementaires de nos voisins européens, Allemagne, Suède, Pays-Bas, Espagne, où le Parlement est central, où la coalition est la norme, où le chef du gouvernement est issu de la majorité parlementaire et peut être révoqué par elle. En France, le président peut gouverner contre une majorité parlementaire, imposer des lois à coups de 49-3, et se maintenir au pouvoir même sans soutien populaire jusqu'à la prochaine élection.

La normalisation de l'état d'urgence illustre cette dérive. Établi dans le contexte de la guerre d'Algérie, la loi de 1955 a été créée pour la guerre d'Algérie, l'état d'urgence a été invoqué pour les attentats de 2015-2017, puis ses dispositions ont été progressivement absorbées dans le droit commun via des lois sécuritaires et antiterroristes permanentes. Des pouvoirs initialement exceptionnels, perquisitions administratives, assignations à résidence, interdictions de manifestation, sont devenus des instruments ordinaires de l'exécutif. Cette normalisation érode progressivement les libertés fondamentales sans que les citoyens en soient pleinement conscients, précisément parce qu'elle se fait par petites touches législatives successives plutôt que par un coup d'État visible.

La 6e République doit donc être une rupture constitutionnelle réelle, pas une réforme cosmétique. Elle doit redistribuer fondamentalement le pouvoir : du président vers le Parlement, de l'exécutif vers la justice, du centre vers les territoires, et des représentants vers les citoyens directement.

Proportionnelle et représentation réelle

La proportionnelle intégrale pour les élections législatives est la première réforme. Dans le système majoritaire à deux tours actuel, des millions de votes ne se traduisent par aucun élu. La France Insoumise avec 22 % des voix au premier tour des législatives 2022 a obtenu 75 sièges sur 577. Le RN avec 18 % en a obtenu 89. Des partis avec 3 % disparaissent du Parlement. Cette distorsion fabrique des majorités artificielles et exclut des sensibilités réelles. La proportionnelle garantit que chaque vote compte et que l'Assemblée reflète la société.

La contrepartie de la proportionnelle est la nécessité de gouvernements de coalition, comme en Allemagne, aux Pays-Bas, en Scandinavie. Ces coalitions contraignent à la négociation et au compromis. Ce n'est pas une faiblesse, c'est de la démocratie réelle. Les pays scandinaves, avec des systèmes proportionnels, sont parmi les mieux gouvernés au monde.

Le Référendum d'Initiative Citoyenne,

Le cœur de la réforme démocratique est le référendum d'initiative citoyenne dans toutes ses dimensions, sur le modèle suisse pratiqué avec succès depuis 1848. Quatre usages distincts : proposer une loi ou une modification constitutionnelle ; abroger une loi jugée néfaste ; révoquer un élu en cours de mandat ; enclencher un processus constituant.

En Suisse, 100 000 signatures en 18 mois suffisent pour une initiative constitutionnelle, et 50 000 signatures en 100 jours pour un référendum facultatif contre une loi adoptée. La voie à suivre : des seuils adaptés à la population française, environ 700 000 signatures pour une initiative constitutionnelle, 350 000 pour un référendum législatif, garantissant que ce droit soit accessible sans être trivial. Mécanismes anti-manipulation : vérification des signatures, délai de réflexion, commission indépendante d'évaluation de l'impact avant le vote.

Des règles économiques plus justes ne résoudront pas automatiquement la polarisation identitaire, la méfiance institutionnelle et la fragmentation numérique des sociétés. Des conflits sociaux majeurs surviendront pendant la transition, y compris de la part de populations qui en bénéficieraient objectivement. La proportionnelle, les conventions citoyennes et le RIC ne sont pas des détails : ce sont les mécanismes qui permettent de gérer démocratiquement des transformations douloureuses. La France de 1945 a réussi sa transition parce que la légitimité du gouvernement provisoire était incontestable et le projet collectif partagé.

La révocation des élus, la fin de l'impunité politique

Un élu qui trahit son programme ou se rend indigne de sa fonction doit pouvoir être rappelé par les citoyens qui l'ont mandaté. Ce droit s'applique à partir du premier tiers du mandat écoulé et jusqu'à un an avant son terme. Un pourcentage défini de signatures d'électeurs de la circonscription déclenche un référendum révocatoire, le peuple statue alors : maintenir ou révoquer. C'est la fin de l'impunité politique entre deux élections. Les élus savent que leur mandat peut être remis en cause s'ils s'éloignent trop de leurs engagements.

Les conventions citoyennes, la démocratie délibérative

Les conventions citoyennes, tirées au sort parmi l'ensemble des citoyens et représentatives de la diversité sociale, géographique et professionnelle du pays, sont convoquées sur les grandes questions de long terme : transition écologique, réforme fiscale, système de santé, constitution. Leurs propositions sont soumises directement au vote populaire ou au Parlement avec obligation de réponse motivée. La Convention Citoyenne pour le Climat de 2019 avait montré la voie, avant que ses propositions soient vidées de leur substance par le gouvernement. Nous inscrivons ce mécanisme dans la Constitution avec des garanties contraignantes.

La constituante, une nouvelle République voulue par le peuple

L'assemblée constituante, élue au suffrage universel avec représentation proportionnelle et parité stricte, rédige la nouvelle Constitution avec participation citoyenne directe via des comités constituants locaux. La nouvelle Constitution est soumise à référendum. Ce n'est pas une réforme octroyée par le pouvoir en place, c'est une transformation voulue par le peuple. La limitation stricte des pouvoirs présidentiels, le Premier ministre qui gouverne et le Président

qui représente, le non-cumul des mandats dans le temps et dans l'espace, la parité réelle, la décentralisation réelle.

Simplification administrative, supprimer le département

La France souffre d'un mille-feuille administratif paralysant. Cinq échelons superposés, commune, intercommunalité, département, région, État, se chevauchent, dupliquent leurs compétences et coûtent environ 7,5 milliards d'euros par an en pure gestion administrative. La voie à suivre : une simplification radicale : supprimer le département comme collectivité territoriale et fusionner ses compétences avec la région, en maintenant la préfecture comme échelon déconcentré de l'État. Les communes et leurs intercommunalités constituent le premier échelon de la démocratie réelle, elles doivent être renforcées. Trois niveaux clairs, des compétences exclusives, zéro doublon.

L'éducation civique, apprendre la démocratie

La démocratie directe ne fonctionne que si les citoyens sont formés pour l'exercer. Comprendre les institutions, lire un budget public, décrypter une information, participer à une convention citoyenne : cela s'apprend. Simulation de vote dès le collège, participation des lycéens à des conventions locales, formation continue via le service public audiovisuel. Ce n'est pas un supplément d'âme : c'est la condition de faisabilité du reste du programme.

Des règles économiques plus justes ne résoudront pas automatiquement la polarisation identitaire, la méfiance institutionnelle et la fragmentation numérique. Des conflits majeurs surviendront pendant la transition, y compris de la part de populations qui en bénéficieraient objectivement c'est la dynamique de toute transformation structurelle. La proportionnelle, les conventions citoyennes et le RIC ne sont pas des détails institutionnels : ce sont les mécanismes qui permettent de gérer démocratiquement des transformations douloureuses sans que la légitimité du processus soit contestée.

La France de 1945 a réussi sa transition parce que la légitimité du gouvernement provisoire était incontestable et le projet collectif partagé. Ce programme ne peut réussir que si la réforme des institutions précède ou accompagne les réformes économiques, pas si elle les suit. Une majorité parlementaire qui réforme sans avoir réformé les règles du jeu démocratique reproduit exactement ce qu'elle critique.

Souveraineté de l'information et pluralisme médiatique:

Fin des aides publiques aux médias dont l'actionnaire principal possède plus de 500 millions d'euros de patrimoine. Ces aides, environ 600 millions d'euros par an, sont redistribuées vers l'audiovisuel public et les médias indépendants

Augmentation du budget de l'audiovisuel public de 500 millions d'euros sur cinq ans, fléchée sur l'investigation, les formats numériques et l'éducation aux médias, avec indexation pérenne sur l'inflation pour mettre fin aux coupes budgétaires annuelles discrétionnaires. Fonds public pour le journalisme d'investigation et les médias coopératifs, doté de 200 millions par an, géré par une autorité indépendante nommée par le Parlement et non par l'exécutif, avec critères d'attribution publics et audits annuels. Statut renforcé des sociétés de journalistes : droit de veto éditorial contraignant en cas de changement d'actionnaire majoritaire, obligation pour tout acquéreur de presse de notifier l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique six mois avant la transaction, et interdiction pour les entreprises bénéficiant de marchés publics supérieurs à 100 millions d'euros de détenir un actif de presse.

La laïcité et la liberté de conscience

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, c'est le socle de la République. La loi de 1905, chef-d'oeuvre d'équilibre politique, pose deux principes complémentaires que l'on oublie trop souvent de citer ensemble : la séparation des Églises et de l'État, et la garantie de la liberté de conscience et de culte. La laïcité ne combat pas les croyances, elle les protège toutes en les maintenant dans la sphère privée.

La position défendue ici est simple et ferme : l'espace public et les institutions de la République sont laïques, sans exception et sans compromis. L'école publique, les services publics, les élus dans l'exercice de leurs fonctions : le principe de neutralité religieuse s'applique pleinement. Chaque citoyen a par ailleurs le droit absolu de croire ce qu'il veut, de pratiquer sa religion dans la sphère privée et dans les lieux de culte, et d'être protégé contre toute discrimination fondée sur ses convictions religieuses ou leur absence.

La laïcité n'est pas une arme contre l'islam, contre le catholicisme ou contre toute autre religion, elle est au service de tous. L'instrumentaliser pour stigmatiser une communauté particulière, c'est en trahir l'esprit. La confondre avec l'athéisme d'État ou le droit de se moquer impunément de tout ce qui est sacré pour autrui, c'est en ignorer la finesse. La loi de 1905 reste notre boussole, ni plus, ni moins.

XIII. Souveraineté et paix

Sortie de progressive de l'OTAN

La France sort progressivement du commandement intégré de l'OTAN et construit en parallèle une capacité européenne de défense autonome, dans la continuité de la doctrine de Gaulle de 1966. Cette transition, sur dix ans, exige trois conditions préalables : une force de projection européenne opérationnelle, une doctrine stratégique commune et un budget de défense mutualisé. Nous proposons la construction d'une défense européenne autonome sur dix ans, condition d'une sécurité durable sans course aux armements permanente ni dépendance américaine.

Sur la guerre en Ukraine

Le conflit dure depuis le 24 février 2022, plus longtemps que la Première Guerre mondiale. Près de 2 millions de victimes militaires des deux côtés selon le CSIS. 2025 a été l'année la plus meurtrière pour les civils depuis le début de l'invasion. Aucune dépense militaire ne remplace la diplomatie.

Cette guerre a des causes que Washington avait identifiées longtemps à l'avance. En février 2008, l'ambassadeur américain à Moscou William Burns, futur directeur de la CIA, adressait à son gouvernement un câble intitulé « Nyet means nyet », révélé depuis par WikiLeaks, avertissant que l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN constituait la ligne rouge la plus vive pour l'ensemble de la classe politique russe, et qu'elle créerait un terrain propice à une ingérence en Crimée et dans l'est du pays. George Kennan, architecte de la doctrine d'endiguement, avait qualifié dès 1997 l'élargissement de l'OTAN d'erreur la plus fatale de la politique américaine d'après-guerre froide. Deux mois après le câble de Burns, le sommet de Bucarest promettait néanmoins l'adhésion à l'Ukraine et à la Géorgie, sans calendrier ni garantie, contre l'avis de la France et de l'Allemagne.

Le New York Times a documenté le 25 février 2024, au terme d'une enquête fondée sur deux cents entretiens avec des responsables ukrainiens, européens et américains, l'existence d'un réseau de renseignement construit sur huit ans avec le financement de la CIA : douze sites secrets répartis le long de la frontière russe, dont un poste d'écoute souterrain permettant de suivre les satellites russes et d'intercepter les communications de leurs commandements. Dès 2016, l'agence formait une unité de commandos ukrainienne, l'Unité 2245. Des officiers de la CIA sont demeurés sur le territoire lorsque l'administration américaine a évacué son personnel dans les semaines précédant l'invasion.

Nous n'en tirons pas la conclusion que l'invasion serait justifiée : elle ne l'est pas, et la responsabilité en incombe entièrement à la Russie. Mais un pays souverain qui accueille des installations de renseignement étrangères à quelques kilomètres de la frontière d'une puissance nucléaire produit un effet stratégique, quelles qu'aient été les intentions. Aucun gouvernement américain n'accepterait un dispositif équivalent au Mexique. Poser cette question n'est pas excuser l'agresseur : c'est refuser une lecture du conflit où l'Occident n'aurait été qu'un spectateur.

Une issue négociée a existé. Fin mars 2022, les délégations russe et ukrainienne réunies en Turquie ont produit le communiqué d'Istanbul, puis travaillé sur un projet de traité dont deux versions, datées des 12 et 15 avril, ont été publiées depuis. Les travaux de Samuel Charap et Sergey Radchenko, appuyés sur les témoignages de plus de sept hauts responsables dont

six participaient aux réunions, établissent que des progrès substantiels avaient été accomplis avant l'interruption des pourparlers en mai. Le processus s'est arrêté après la visite de Boris Johnson à Kyiv le 9 avril. Plusieurs négociateurs ukrainiens ont affirmé qu'il avait déconseillé la signature ; l'intéressé l'a démenti. L'ancien Premier ministre israélien Naftali Bennett, médiateur à l'époque, a en revanche déclaré publiquement que les Occidentaux avaient bloqué l'accord et qu'ils avaient eu tort, sans jamais revenir sur ces propos.

Nous ne prétendons pas qu'un règlement était acquis. Ces documents montrent que des questions majeures restaient ouvertes, que Moscou a ajouté après Istanbul des exigences inacceptables pour Kyiv, et que le dispositif de garanties envisagé engageait les puissances occidentales sans qu'elles aient été consultées. Mais une fenêtre s'est ouverte au printemps 2022, et le choix a été fait de privilégier la voie militaire. Quatre ans plus tard, les lignes de front ont peu bougé et des dizaines de milliers de vies ont été perdues. Cette séquence mérite un examen public, pas un silence.

Nous demandons un cessez-le-feu immédiat et une conférence de paix multilatérale associant toutes les parties, y compris les puissances garantes. Une solution durable suppose un équilibre de sécurité reconnu par tous les acteurs. Le statut futur de l'Ukraine doit garantir sa souveraineté et sa sécurité sans faire du pays une ligne de fracture permanente entre blocs antagonistes.

Doctrines diplomatiques

La diplomatie ne consiste pas à parler uniquement avec ses alliés. La France renoue avec un dialogue stratégique de long terme, y compris avec ses adversaires, sans approbation politique ni renoncement aux principes démocratiques. Une position cohérente sur les droits humains s'applique à l'ensemble des partenaires, sans exception sélective.

Résilience plutôt que réarmement

La sécurité européenne ne peut pas reposer uniquement sur l'extension permanente des alliances militaires. La vraie résilience est structurelle : souveraineté énergétique, indépendance technologique, sécurité alimentaire, protection des infrastructures critiques, cyberdéfense, cohésion démocratique. Un continent dépendant pour son énergie et ses technologies reste vulnérable quel que soit son niveau d'armement.

XIV. Sécurité et justice

Donner les moyens à la justice

La France consacre 0,20 % de son PIB à la justice, moitié moins que la moyenne européenne. Le résultat est mesurable : délais de procédure excessifs, prisons surpeuplées au-delà de 120 % de leur capacité, justice civile devenue inaccessible aux classes moyennes faute de moyens et de délais raisonnables. Une justice sous-dotée n'est pas seulement un problème technique : c'est une atteinte directe à l'égalité devant la loi.

Doublement du budget de la justice sur dix ans pour atteindre la moyenne européenne. Recrutement de magistrats, de greffiers et de personnels pénitentiaires. Construction et rénovation d'établissements pénitentiaires respectant les normes du Conseil de l'Europe. Développement des peines alternatives à l'incarcération pour les délits mineurs, dont l'efficacité en matière de récidive est documentée.

Indépendance du parquet

La nomination des procureurs devrait se faire sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature, mettant fin à la tutelle de l'exécutif que la Cour européenne des droits de l'homme critique de manière constante depuis 2010.

Sécurité du quotidien

Redéploiement vers la police de proximité, formation continue obligatoire, contrôle externe indépendant des pratiques policières. La sécurité et le respect des libertés publiques ne sont pas contradictoires : ils se renforcent mutuellement lorsque la confiance entre la population et les forces de l'ordre est préservée.

QUATRIÈME PARTIE, PERSPECTIVES

XV. Financement et calendrier

Le chiffrage qui suit couvre l'ensemble des mesures proposées. Il représente environ 5,8 % du produit intérieur brut français, ordre de grandeur cohérent avec le rapport Draghi de 2024 qui chiffre les besoins d'investissement européens à 800 milliards d'euros par an, soit 4,7 % du PIB de l'Union.

Ce que coûte le programme

Poste de dépense	Montant/an
Isolation thermique, 700 000 rénovations par an	30 Mds€
Déploiement des renouvelables et adaptation des réseaux	15 Mds€
Programme nucléaire EPR2, coûts de financement inclus	10 Mds€
Recherche, objectif 3 % du PIB dont 1 % public	20 Mds€
Santé publique, montée en charge vers 1 000 € par habitant	20 Mds€
Éducation, effectifs par classe et revalorisation enseignante	15 Mds€
Garantie d'emploi TZCLD généralisée	12,6 Mds€
Justice, doublement du budget sur dix ans	10 Mds€
Revenu de reconversion et fonds territorial de transition	8 Mds€
Logement social, 150 000 constructions par an	8 Mds€
Transition agricole et souveraineté semencière	5 Mds€
Mobilité urbaine et rurale	5 Mds€
Fonds numérique souverain et logiciels libres	3 Mds€
Plan ferroviaire décennal	3 Mds€
Formation professionnelle, 150 000 personnes par an	3 Mds€
Audiovisuel public et journalisme d'investigation	0,7 Md€
Fonds de reprise coopérative	0,5 Md€
TOTAL	~166 Mds€/an

Le volet énergétique appelle trois précisions. Le programme de six réacteurs EPR2 est devisé à 72,8 milliards d'euros hors coûts de financement dans le chiffrage validé en décembre 2025 ; la Cour des comptes estime la facture totale à plus de 100 milliards une fois ces coûts intégrés. C'est cette estimation haute qui est retenue ici, étalée sur une décennie de construction.

Le déploiement des renouvelables représente le premier poste énergétique en flux annuel. C'est la filière dont les coûts de production ont le plus baissé, de plus de 80 % en dix ans pour le solaire,

et dont le délai de mise en service est le plus court. Le montant inclut l'adaptation des réseaux de transport et de distribution, sans laquelle la production nouvelle ne peut être acheminée.

L'isolation thermique, enfin, traite de la demande là où les deux autres postes traitent de l'offre. C'est elle qui présente le meilleur rendement par euro investi : 2,5 euros d'activité économique générés, un effet dès la première année, et une réduction de la consommation qui allège d'autant le besoin de production nouvelle. L'énergie la moins coûteuse reste celle que l'on ne consomme pas.

La prise de participation majoritaire dans TotalEnergies ne figure pas dans ce tableau. Il s'agit d'une acquisition d'actif ponctuelle et non d'une dépense annuelle récurrente, et elle dispose de son financement propre : une taxe sur les superprofits fossiles prélevée pendant cinq ans, générant entre 25 et 40 milliards selon les cours, complétée par une émission obligataire souveraine verte dont le service est couvert par les dividendes que la participation rapportera à l'État. L'État acquiert un actif qui génère des revenus, pas une dépense sèche.

Ressources mobilisables au niveau national

Source	Montant/an
Conditionnalité des aides aux entreprises (sur 211 Mds€ en 2023)	15 à 20 Mds€
Conversion de la dette détenue par la BCE en dette perpétuelle	15 Mds€
Lutte contre l'évasion fiscale (sur 80 à 100 Mds€ de manque à gagner)	10 à 15 Mds€
Taxe Zucman France, 2 % au-delà de 100 M€, environ 1 800 foyers	10 à 15 Mds€
ISF élargi au capital financier	10 Mds€
Réforme des successions	5 à 8 Mds€
TTF élargie aux dérivés et au trading haute fréquence	5 Mds€
Taxe sur les superprofits fossiles, temporaire sur cinq ans	5 Mds€
Gel de la progression du budget militaire	5 Mds€
Fin du recours aux cabinets de conseil privés	0,7 Md€
TOTAL NATIONAL	81 à 99 Mds€/an

Deux précisions. La conditionnalité des aides aux entreprises ne crée pas d'impôt nouveau : elle subordonne au maintien de l'emploi et à l'investissement productif des aides aujourd'hui versées sans contrepartie suffisante. La commission d'enquête sénatoriale de juillet 2025 les évalue à au moins 211 milliards d'euros en 2023, dont 108 milliards d'aides au sens strict, en soulignant qu'elles ne sont ni lisibles, ni suffisamment conditionnées, ni correctement évaluées. La conversion de la dette détenue par la BCE ne supprime pas une recette mais une charge : les intérêts versés transitent aujourd'hui par un circuit comptable sans logique économique.

Ressources européennes, part française

Source	Montant/an
Pilier 2 renforcé à 25 % (150 Mds€ UE, part française environ 15 %)	22 Mds€
Retour sur le Fonds européen d'infrastructures (100 Mds€ UE)	15 Mds€
TOTAL EUROPE, PART FRANÇAISE	~37 Mds€/an

Ces montants correspondent au retour français sur des ressources levées à l'échelle de l'Union. La taxe Zucman européenne et la taxe sur les transactions financières européenne n'y figurent pas : elles sont déjà comptabilisées dans le tableau national pour éviter de compter deux fois la même recette.

Bouclage

Besoins : 166 milliards d'euros par an. Ressources fiscales nationales et européennes : 118 à 136 milliards. L'écart résiduel, compris entre 30 et 48 milliards annuels, ne sera pas financé par un emprunt de marché.

Ce choix découle directement de l'analyse développée aux chapitres précédents. Recourir aux marchés obligataires pour financer un investissement public revient à payer des intérêts à des créanciers privés pour de la monnaie que la banque centrale peut créer elle-même. C'est précisément le mécanisme qui coûte aujourd'hui 67,6 milliards d'euros par an à la France, premier poste budgétaire de l'État, et dont la Cour des comptes projette qu'il atteindra 107 milliards en 2029.

Le mécanisme proposé

La Banque européenne d'investissement émet des titres perpétuels à taux zéro, dédiés exclusivement aux investissements de transition écologique et sociale. La Banque centrale européenne les acquiert et les conserve à son bilan sans échéance de remboursement. Aucun intérêt n'est versé, aucun capital n'est remboursé : la contrepartie n'est pas financière, elle est réelle. Des logements rénovés, des lignes ferroviaires, des capacités de production.

Ce n'est pas une innovation théorique

La BCE a créé 1 850 milliards d'euros entre 2020 et 2022 pour racheter des obligations sur les marchés, sans provoquer d'inflation des prix à la consommation. Les grandes banques centrales ont créé environ 25 000 milliards de dollars entre 2008 et 2022. La question n'a jamais été de savoir si c'était possible, mais pour qui on le faisait. Jusqu'ici, pour les marchés financiers. Nous proposons de le faire pour les biens communs.

Ce que cela exige

Ce mécanisme est incompatible avec l'article 123 du TFUE dans sa rédaction actuelle. Il suppose donc la révision que ce programme porte par ailleurs : élargissement du mandat de la BCE au plein emploi et à la stabilité climatique, sur le modèle du double mandat de la Réserve fédérale américaine. Nous ne dissimulons pas cette condition. Elle est le cœur politique du programme.

Sans elle, les États restent structurellement dépendants de créanciers privés pour financer des biens publics.

Trois garde-fous

Premièrement, le fléchage exclusif vers l'investissement productif, jamais vers les dépenses de fonctionnement : la distinction est vérifiable et auditée annuellement. Deuxièmement, le plafonnement à la capacité productive réelle, main-d'œuvre qualifiée, matériaux et énergie disponibles. C'est la seule contrainte qui compte véritablement, et elle impose une montée en charge progressive sur cinq ans. Troisièmement, le contrôle démocratique : le volume annuel est voté par le Parlement européen, et un comité indépendant publie une évaluation contradictoire de l'impact inflationniste.

Si l'investissement public dépasse les capacités productives disponibles, l'inflation devient réelle. Les épisodes de 2021 à 2023 l'ont montré. Même les économistes de la théorie monétaire moderne, , reconnaissent explicitement cette limite. Notre proposition n'est pas que l'argent est gratuit : elle est que la contrainte est réelle et non financière, et qu'elle se pilote par la planification des capacités plutôt que par le rationnement budgétaire.

Calendrier en trois phases

Phase	Horizon	Mesures prioritaires
Phase 1 Urgence sociale	100 premiers jours	ISF élargi. Séparation bancaire. Plan isolation. Activation TPI BCE. Réforme électorale.
Phase 2 Réformes structurelles	Le mandat (5 ans)	Coalition Zucman. Règle d'or européenne. Garantie emploi. Revenu de reconversion. 6e République.
Phase 3 Architecture européenne	Horizon 10 ans	Fonds BEI opérationnel. BCE à mandat élargi. Défense européenne autonome. Convergence sociale.

IX. Vingt mesures

1

Sortir du pétrole

Mix nucléaire et renouvelables. Électrification massive. Sobriété structurelle. Neutralité carbone 2050.

2

Plan mobilité durable

3 milliards d'euros/an pour le ferroviaire. Tramways, bus, vélos en libre-service dans les villes. Véhicules électriques partagés dans chaque commune rurale. Moins de voitures individuelles, mieux partagées.

3

Concessions autoroutières

Non-renouvellement aux mêmes conditions. Recettes de péage fléchées vers le ferroviaire.

4

Isolation massive

700 000 rénovations performantes par an. Financement selon revenus. 150 000 artisans formés.

5

Logement

150 000 logements sociaux par an. Encadrement des loyers. Taxation des logements vacants.

6

Plan BEI et Trésor européen

500 milliards d'euros par an dans l'énergie, le ferroviaire, l'isolation, l'industrie souveraine, le numérique. Dette commune européenne.

7

PAC réformée et souveraineté alimentaire

Aides agro-écologiques. Revenus garantis en transition. 30 % bio 2035. Refus de ratification de l'accord UE-Mercosur. Clauses miroirs dans tous les accords.

8

Allègement des impôts de production

Réduction ciblée pour PME, TPE et artisans. Compensée par fiscalité sur les rentes financières spéculatives, les dividendes excessifs et les rachats d'actions.

9

Coopératives et actionnariat salarié

Incitation fiscale SCOP/SCIC. Droit de préemption des salariés. Actionnariat salarié obligatoire 250+ salariés. Un tiers des sièges au CA.

10

Glass-Steagall européen

Séparation banques de dépôt et banques d'investissement. Fin de la socialisation des pertes privées.

11

ISF élargi et taxe Zucman

ISF avec capital financier inclus : 10 milliards d'euros/an. Taxe Zucman européenne 2 % : 50 milliards d'euros/an.

12**Taxe sur les transactions financières**

Transactions financières : 50 à 80 milliards d'euros/an. Optimisation fiscale des multinationales : 150 milliards récupérés.

13**Abroger la règle des 3 %**

Règle d'or : seul l'investissement public dans le déficit. BCE à mandat élargi. Trésor européen. La contrainte principale est productive (main-d'œuvre, énergie, capacités), mais la contrainte institutionnelle européenne (règle des 3 %, absence de Trésor commun) reste réelle et doit être réformée.

14**En finir avec le chômage**

Grands travaux fléchés. Garantie d'emploi (modèle TZCLD généralisé). 32 heures sur 5 ans alignées sur les gains de productivité.

15**Services publics renforcés**

Plan urgence santé : 1 000 euros par habitant par an d'ici 2030. Éducation renforcée. Fin des déserts médicaux.

16**Souveraineté numérique**

Cloud souverain européen. Semiconducteurs. Régulation IA sobre et transparente. Longévité des équipements.

17**Médias libres**

Fin des aides aux médias de milliardaires. Audiovisuel public renforcé. Fonds médias indépendants. Statut des sociétés de journalistes.

18**Sortie progressive de l'OTAN et paix en Ukraine**

Annonce de sortie progressive. Défense européenne autonome en 10 ans. Cessez-le-feu. Ukraine neutre hors OTAN et hors UE. Dialogue avec la Russie sans conditions préalables.

19**6e République**

Proportionnelle. RIC en 4 dimensions : proposer, abroger, révoquer, constituante. Conventions citoyennes constitutionnalisées. Modèle suisse adapté. Non-cumul. Suppression du département comme collectivité.

20**Tableau de bord du bien-être**

10 indicateurs remplacent le PIB dans les budgets publics. Santé, carbone, biodiversité, inégalités, cohésion, souveraineté, qualité du travail.

Conclusion :

En mars 2025, il a fallu quelques semaines pour mobiliser 800 milliards d'euros. Personne n'a demandé d'où venait l'argent. La même année, on expliquait qu'il n'y avait pas les moyens pour la santé, l'éducation, la recherche, l'agriculture ni les transports. Cette contradiction n'est pas une erreur de gestion : c'est la révélation d'un ordre de priorités que nous n'avons jamais choisi.

Rien dans ce programme ne relève de l'utopie. Chaque mesure existe déjà quelque part. La garantie d'emploi fonctionne dans des dizaines de territoires français. La sécurité sociale gérée paritairement en Alsace-Moselle depuis 1919, avec une couverture supérieure, une cotisation plus faible et des comptes excédentaires. Le référendum d'initiative citoyenne en Suisse depuis 1848. La reprise d'entreprise par les salariés en Italie depuis 1985. Le double mandat de la banque centrale aux États-Unis depuis sa création. Ce qui manque n'est ni l'argent, ni les outils, ni les preuves.

Ce programme ne demande pas de croire à un monde meilleur. Il demande de constater que ce monde existe déjà, par morceaux, et qu'aucune loi de la nature n'interdit de les rassembler. Ce qui l'interdit, ce sont des règles écrites par des hommes. Les règles écrites par des hommes peuvent être réécrites par d'autres.

Ce n'est pas une espérance. C'est une décision. Et elle nous revient.

ANNEXE A, Réforme monétaire et bancaire, répondre aux critiques

Les réformes que nous proposons, Glass-Steagall européen, mandat élargi de la BCE, financement direct des biens communs par la banque centrale, Trésor européen, sont celles qui susciteront les attaques les plus virulentes des milieux financiers et des économistes néolibéraux. Ce chapitre y répond point par point, données à l'appui.

Critique néolibérale	La réponse
« Financer la banque centrale créera de l'inflation. »	Le QE a créé 25 000 Mds\$ sans provoquer d'inflation des prix à la consommation pendant 14 ans. L'inflation de 2022 venait des chaînes d'approvisionnement et du choc énergétique, pas de la création monétaire. La TMM dit la même chose : l'inflation apparaît quand on dépasse les capacités réelles de production, pas structurellement. Avec du chômage et des usines sous-utilisées, l'investissement public crée de la production, pas de l'inflation.
« Les marchés ne feront plus confiance à l'euro. »	Le dollar est la monnaie d'un État qui s'est endetté à hauteur de 120 % de son PIB, dont la banque centrale a multiplié son bilan par dix, et qui reste la monnaie de réserve mondiale. La confiance dans une monnaie ne vient pas de l'austérité, elle vient de la capacité productive, de la cohésion sociale et de la stabilité institutionnelle. L'euro est soutenu par 350 millions de citoyens et la deuxième économie mondiale.
« La séparation bancaire nuira au financement de l'économie. »	Le Glass-Steagall américain a fonctionné de 1933 à 1999, 66 ans sans crise bancaire systémique. Son abrogation a préparé 2008. Les banques universelles ne financent pas mieux l'économie réelle : elles orientent le crédit vers les actifs financiers les plus rentables. La séparation forcera les banques de dépôt à revenir à leur métier : financer les entreprises et les ménages.
« L'État ne sait pas allouer le capital aussi bien que le marché. »	Le marché a financé la bulle internet (2000), la bulle immobilière des subprimes (2008), puis la bulle généralisée de 2020-2021 qui a fait exploser simultanément les actions, les obligations, l'immobilier et les cryptomonnaies. L'État américain a financé internet, le GPS, le vaccin ARNm, les énergies renouvelables. L'IRA américain de 2022, 370 Mds\$ d'investissement public dans la transition, attire plus de capitaux privés qu'aucun programme de marché libre. L'État oriente, le marché amplifie.
« On ne peut pas contrôler la BCE, elle est indépendante par traité. »	L'indépendance de la BCE n'est pas gravée dans le marbre de la nature, c'est un choix politique inscrit dans un traité que des êtres humains peuvent modifier. Par ailleurs, la Fed américaine a un double mandat (stabilité des prix ET plein emploi) depuis sa création, sans que son indépendance soit remise en cause. Élargir le mandat de la BCE n'est pas la supprimer, c'est la moderniser.
« La dette commune européenne va créer un risque moral, les États dépensiers seront subventionnés. »	NextGenerationEU, émis en 2020, était de la dette commune conditionnée à des plans de réforme nationaux. Ce mécanisme de conditionnalité existe et fonctionne. Par ailleurs, la règle des 3 % sans dette commune a produit vingt ans d'austérité

	inégalement appliquée. La dette commune avec conditionnalité sur l'investissement productif est plus équitable et plus efficace que l'austérité uniforme.
« Le Glass-Steagall freinerait la compétitivité des banques européennes face aux américaines. »	JPMorgan, Bank of America et Citigroup, créés par les fusions rendues possibles après 1999, ont tous failli ou nécessité des sauvetages publics en 2008. Les banques universelles européennes (BNP, Deutsche Bank, Société Générale) ont toutes subi des crises graves ces vingt dernières années. La taille n'est pas une protection, c'est un risque systémique. Des banques de dépôt solides et des banques d'investissement qui assument leurs pertes : c'est plus sain.

3. Les précédents historiques qui valident cette approche

Nos propositions ne sont pas des théories abstraites. Elles ont des précédents historiques concrets.

Le New Deal de Roosevelt (1933-1938) : la Fed a maintenu des taux bas et financé indirectement les grands travaux publics. Le Glass-Steagall Act a séparé les banques. Les taux marginaux d'imposition ont atteint 91 %. Résultat : la plus forte croissance de l'histoire américaine et la constitution de la classe moyenne la plus large que les États-Unis aient jamais connue.

Le plan Marshall (1948-1952) : financement public américain de la reconstruction européenne. L'État américain a décidé où aller l'argent, pas le marché. Résultat : les Trente Glorieuses.

La Reconstruction européenne d'après-guerre : en France, la Caisse des Dépôts et les banques nationalisées ont financé les grandes infrastructures, EDF, SNCF, autoroutes, logement social. Le marché seul n'aurait pas construit ce qui a rendu la croissance des décennies suivantes possible.

Le Whatever it takes de Draghi (2012) : en annonçant que la BCE achèterait sans limite les obligations souveraines des États en difficulté, Draghi a stoppé la crise de la zone euro sans dépenser un euro. La seule annonce a suffi. Preuve que la puissance d'une banque centrale n'est pas limitée financièrement, elle est limitée politiquement. Draghi a choisi d'utiliser cette puissance pour sauver les marchés obligataires. La voie à suivre : de l'utiliser pour financer la transition écologique.

Le PEPP post-Covid (2020) : la BCE a créé 1 850 milliards d'euros en quelques mois pour racheter des obligations. Aucune catastrophe inflationniste immédiate. L'économie européenne n'a pas sombré. Preuve que la création monétaire massive est possible sans effondrement, à condition d'être bien calibrée.

ANNEXE B, Protéger les réformes des attaques des marchés

Les instruments de protection disponibles

N°	Risque d'attaque	Mesure de protection
1	Hausse des taux sur les obligations souveraines (attaque sur la dette publique)	Activation immédiate du mécanisme TPI (Transmission Protection Instrument) de la BCE, créé en juillet 2022 précisément pour contrer les attaques spéculatives sur les dettes souveraines de la zone euro. Engagement préventif de la BCE à racheter sans limite les obligations françaises si les spreads dépassent un seuil défini.
2	Fuite des capitaux vers d'autres juridictions	Taxe de sortie temporaire sur les flux de capitaux vers des paradis fiscaux lors des phases critiques de transition, mécanisme autorisé par l'article 66 du TFUE en cas de mouvements de capitaux perturbant l'économie. Coordonner avec la coalition France-Espagne-Italie pour une application simultanée.
3	Déclassement de la note souveraine française par les agences (Moody's, S&P, Fitch)	Réforme du statut des agences de notation en Europe, leur oligopole réglementé doit cesser. Création d'une agence de notation publique européenne indépendante. Réduction réglementaire de la dépendance des institutions financières européennes aux notations de ces trois agences privées américaines.
4	Spéculation sur l'euro et attaque sur le change	La zone euro est la deuxième zone monétaire mondiale, une attaque coordonnée sur l'euro est sans précédent. La BCE dispose d'une capacité de défense illimitée sur sa propre monnaie. La taxe Tobin, appliquée en priorité aux transactions de change à haute fréquence, renchérit le coût de la spéculation.
5	Grève des investisseurs sur les nouvelles émissions obligataires	Le Trésor européen émet la dette commune, dispersant le risque sur l'ensemble de la zone euro. La BCE garantit le refinancement en dernier ressort. Les fonds de pension et assureurs européens, contraints réglementairement à détenir des actifs sûrs, constituent une base captive d'acheteurs.
6	Attaque médiatique et politique coordonnée pour déstabiliser les marchés	Communication gouvernementale proactive et transparente sur le programme de réforme, les mécanismes de financement et les protections en place, avant les attaques, pas en réaction. Coalition politique européenne pour présenter un front uni. Réponse rapide aux désinformations économiques avec des données vérifiables.